

*Syndicat Mixte d'Aménagement et de développement
de la Basse Vallée de l'Aude*

S.M.B.V.A.

PLAN DE GESTION DES ZONES HUMIDES DE L'EMBOUCHURE DE L'AUDE

2- Plan d'actions



Septembre 2003

INEA

*Ingénieurs-conseil, Nature,
Environnement, Aménagements
1, rue Abbé Fabre
30 250 Sommières*

GAEA Environnement

*Tecnosud
574, Rue Félix Trombe
66 100 PERPIGNAN*

ECOSYS

*Territoires et Paysages
12, avenue d'Elne
66 570 SAINT-NAZAIRE FRANCE*

MERIDIONALIS

*20, rue République
34 000 MONTPELLIER*

*Avec l'assistance technique du
CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT
Direction de l'Aménagement Rural et de
l'Environnement
Direction de l'Eau et des Milieux
Aquatiques*

PREAMBULE

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de développement de la Basse Vallée de l'Aude (SMBVA) a engagé la réalisation d'un plan de gestion en concertation avec tous les partenaires concernés afin d'aboutir à la protection durable, à la mise en valeur et à la maîtrise de la fréquentation des zones humides des basses plaines de l'Aude. Le territoire comprend les zones humides, plans d'eau et cordon littoral des communes de Vendres, Fleury, Lespignan, Nissan-lez-Ensérune et Salles-d'Aude. Le plan de gestion des zones humides des Basses plaines de l'Aude est présenté en deux volumes :

- Volume 1 : Diagnostic, enjeux et objectifs¹
- Volume 2 : Plan d'actions²

Le présent document constitue le plan d'actions (volume 2). Il a été réalisé une fois que le diagnostic, les enjeux et les objectifs du site (cf. Volume 1) ont été validés par le Comité de pilotage et par les élus.

Pour la réalisation de ce plan d'actions, les trois ateliers thématiques qui se sont tenus en janvier 2003 ("maîtrise de l'eau", "gestion de l'espace", action territoriale coordonnée) ont permis une large concertation des usagers, propriétaires, collectivités et administrations concernés par le site. Les débats qui s'y sont tenus ont été très riches en propositions opérationnelles. Ils ont contribué en particulier à identifier les actions à mettre en œuvre sur le site répondant aux enjeux et aux objectifs validés dans les étapes précédentes, ainsi que les personnes-ressources pour leur mise en œuvre.

Les fiches-actions ont ensuite été présentées et validées par les mêmes acteurs lors d'une seconde session d'ateliers thématiques tenus en avril 2003.

Les actions sont présentées sous forme de fiches dans ce document. Elles sont résumées sous forme d'un tableau de synthèse en fin de document.

Remerciements

Le plan d'actions a été réalisé par le groupement INEA-ECOSYS-GAEA-Meridionalis (GRIVE et LPO Aude).

De nombreux partenaires extérieurs ayant participé aux différents ateliers thématiques se sont associés à la rédaction d'une ou plusieurs fiches.

Le SMBVA remercie ces organismes qui ont largement contribué à ce chantier collectif et souhaite que chacun puisse trouver sa place dans la réalisation demain de ce projet partagé : Conservatoire des Espaces Naturels, Conservatoire du littoral, Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement du narbonnais, Entente Interdépartementale pour la Démoustication, Association Patrimoine et nature, Fondation Tour du Valat, Conseil Général de l'Hérault, Conseil Général de l'Aude, Syndicat de chasse de Fleury, Vignerons du Pays d'Ensérune, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

¹ SMBVA, INEA, ECOSYS, GAEA, Meridionalis – Novembre 2002 – Plan de gestion des zones humides des Basses plaines de l'Aude. Volume 1 : Diagnostic, enjeux et objectifs. 117 pages

² SMBVA, INEA, ECOSYS, GAEA, Meridionalis – Juin 2003 – Plan de gestion des zones humides des Basses plaines de l'Aude. Volume 2 : Plan d'actions. 88 pages

**Tableau récapitulatif des enjeux (A, B, ..., H), des objectifs (A1, A2, ..., H2)
et des actions associées (A11, A12, ..., H23)**

A - Equilibre écologique des marais à roselières	
Objectifs	Actions
A1 - Restaurer la roselière de Vendres au sein de sa mosaïque de milieux humides	A11 – Gestion de la situation d'urgence de l'étang de Vendres A12 – Augmenter les apports d'eau douce par l'amélioration du réseau de réessuyage des terres et par une meilleure gestion du barrage anti-sel A13 – Améliorer et favoriser la circulation hydraulique à l'intérieur de l'étang de Vendres A14 – Gérer la vanne du Chichoulet (maîtrise des niveaux d'eau)
A2 - Maintenir les marais à roselières de la Matte et de Pissevaches	A21 – Améliorer les connaissances : acquérir les données sur le fonctionnement écologique des roselières de la Matte et de Pissevaches A22 – Expérimentation de la restauration du marais communal « les charrués, les 80 » à Fleury A23 – Réaliser un inventaire ornithologique complet des zones humides de Fleury d'Aude
B – Fonctionnement naturel de la lagune de Pissevaches	
B1 - Rétablir le fonctionnement naturel de la lagune de Pissevaches	B11 - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydraulique du secteur de Pissevaches B12 – Engager une concertation entre les acteurs sur la gestion hydraulique de la lagune
C – Fonctionnement de la mosaïque agricole et pastorale favorable à la biodiversité	
C1 - Maintenir durablement une structure bocagère	C11 – Conserver les linéaires de Frênes et les espèces associées C12 – Conserver les linéaires de Tamaris
C2 - Maintenir durablement les milieux ouverts (prés salés et prairies humides)	C21 – Organiser le partage et la gestion de l'espace C22 – Mettre en œuvre des actions d'expérimentations de gestion des milieux prairiaux (lutte contre <i>Lippia canescens</i>) C23 – Etude de faisabilité pour la restauration des prairies de fauche dans les milieux salés C24 – Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de conventions de gestion des milieux ouverts et des zones humides avec les utilisateurs des basses plaines de l'Aude
D – Fonctionnement et biodiversité du cordon littoral	
D1 - Améliorer la restauration et la protection des dunes	D11 – Mettre en place une organisation de la fréquentation et des stationnements sur le lido D12 – Développer des actions de génie écologique
E – Compatibilité des usages avec la préservation et la valorisation du site	
E1 - Maintenir les activités et améliorer les pratiques en relation avec les objectifs par milieux (roselière, mosaïque agricole, littoral)	E13 - Améliorer l'accueil des oiseaux d'eau et les pratiques cynégétiques E14 - Elaborer des cahiers des charges des pratiques de démoustication compatibles avec le fonctionnement des écosystèmes E15 – Elaborer une carte de vocation des espaces

F – Mobilisation de tous les acteurs pour un projet de territoire	
F1 - Elaborer un projet de territoire avec les zones humides comme moteur d'un développement durable des basses plaines de l'Aude	<p>F11 – Mettre en place une structure de gestion F12 – Elaborer le règlement intérieur de la structure F13 – Extension du plan de gestion à l'étang du Capestang F14 – Mise en place de la gestion des terrains du conservatoire du littoral et assermentation d'un garde F15 – Réalisation du DOCOB Natura 2000</p> <p>F16 – Conception d'un suivi global de la qualité de l'eau à l'échelle de l'embouchure</p> <p>F17 - Mise en place d'un réseau de suivi de la roselière à l'échelle des zones humides de l'embouchure de l'Aude (réseau Rozo) : niveaux d'eau, salinité et état de la</p> <p>F18 – Mise en place d'un suivi de l'évolution de la végétation</p> <p>F19 – Formation des écogardes à la gestion des milieux naturels</p> <p>F1.10 - Création d'un observatoire des milieux et des activités</p> <p>F1.11 – Elaborer une Charte pour un développement durable des Basses plaines</p> <p>F1.12 – Mise en œuvre d'action d'information auprès des habitants des communes riveraines</p>
G – Compatibilité des projets d'aménagement avec la préservation et la valorisation du site	
H – Cohérence de projets de développement économique avec les enjeux écologiques	
G1 - Mettre en cohérence les projets d'aménagement hydraulique avec le fonctionnement écologique global des Basses plaines	<i>Cf. – F11</i>
H1 - Intégrer les préoccupations environnementales dans les projets économiques	
H2 - Favoriser les projets de découverte du patrimoine naturel	<p>H21 – Valoriser les zones humides auprès du public : ouverture raisonnée du site H22 – Formation à l'animation à destination des scolaires et du grand public H23 – Réalisation de programmes pédagogiques à destination des scolaires</p>

TABLE DES MATIERES

A11 – Gestion de la situation d'urgence de l'étang de Vendres.....	8
A12 – Augmenter les apports d'eau douce par l'amélioration du réseau de réessuyage des terres et par une meilleure gestion du barrage anti-sel.....	10
A13 – Améliorer et favoriser la circulation hydraulique à l'intérieur de l'étang de Vendres	12
A14 – Gérer la vanne du Chichoulet (maîtrise des niveaux d'eau).....	14
A21 – Acquérir les données sur le fonctionnement écologique des roselières de la Matte et de Pissevaches	16
A22 – Expérimentation de la restauration du marais communal "les charrués, les 80" à Fleury	18
A23 – Réaliser un inventaire ornithologique complet des zones humides de Fleury d'Aude	20
B11 – Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydraulique de la zone humide de Pissevaches	23
B12 – Engager une concertation entre les acteurs sur la gestion hydraulique de la lagune	25
C11 - Conserver les linéaires de Frênes et les espèces associées	28
C12 - Conserver les linéaires de Tamaris	30
C21 – Organiser le partage et la gestion de l'espace	32
C22 – Mettre en œuvre des actions d'expérimentations de gestion des milieux prairiaux (lutte contre <i>Lippia canescens</i>).....	34
C23 - Étude de faisabilité pour la restauration des prairies de fauche dans les milieux salés	37
C24 – Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de conventions de gestion des milieux ouverts et des zones humides avec les utilisateurs des Basses Plaines de l'Aude	39
D11– Mettre en place une organisation de la fréquentation et des stationnements sur le lido	42
D12 – Développer des actions de génie écologique pour la restauration des dunes	44
E13 – Améliorer l'accueil des oiseaux d'eau hivernants et les pratiques cynégétiques	47
E 14 – Elaborer un cahier des charges des pratiques de démoustication compatibles avec le fonctionnement des écosystèmes	49
E 15 – Elaborer une carte de vocation des espaces.....	51
F11 – Mettre en place une structure de gestion.....	54
F12 – Elaborer le règlement intérieur de la structure	58

F13 – Extension du plan de gestion à l'étang de Capestang.....	60
F14 – Mise en place de la gestion des terrains du conservatoire du littoral et assermentation d'un garde.....	62
F15 – Réalisation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR 9101435.....	64
F16 – Conception d'un suivi global de la qualité de l'eau des zones humides de l'embouchure	67
F17 – Mise en place d'un réseau de suivi de la roselière à l'échelle des zones humides de l'embouchure de l'Aude (réseau Rozo) : niveaux d'eau, salinité et suivi de la roselière	69
F18 – Mise en place d'un suivi de l'évolution de la végétation	72
F19 -: Formation des écogardes à la gestion des milieux naturels.....	74
F1.10 – Création d'un observatoire des milieux et des activités	76
F1.11 – Elaborer une Charte pour un développement durable des Basses plaines	78
F1.12 – Mise en œuvre d'actions d'information auprès des habitants des Communes riveraines..	80
H 22- Formation à l'animation à destination des scolaires et du grand public.....	86
H 23 – Réalisation – coordination de programmes pédagogiques à destination des scolaires.....	88
Tableau récapitulatif des actions (tableau de synthèse)	91

A- Equilibre écologique des marais à roselières

7 actions



Enjeu :

A – Equilibre écologique des marais à roselières

Objectif :

A1 – Restaurer la roselière des Vendres au sein de sa mosaïque de milieux humides

Action :

A11 – Gestion de la situation d'urgence de l'étang de Vendres

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : Etang de Vendres
- Nature de l'action : Gestion de l'eau

Motivation/contexte

Dans l'attente de la mise en œuvre d'un ou deux règlements d'eau permettant d'atteindre les niveaux d'eau et la salinité requis pour les différents usages, des actions d'urgence peuvent être mises en place pour suivre les niveaux d'eau dans l'étang et également exporter l'excédent de sel. Ces actions prioritaires permettront de gérer la situation d'urgence, en attendant les expertises et travaux prévus dans les fiches suivantes.

Description

1. Un nettoyage préliminaire par une succession de mise en eau et d'assec s'avère indispensable pour dessaler la partie de l'étang qui est aujourd'hui la plus salée (secteur le plus bas). Ceci implique l'ouverture de la vanne du Chichoulet lorsque le niveau des eaux de l'étang est supérieur au niveau des eaux à l'aval de la vanne, notamment en période de vent du Nord, et également la constitution d'un comité de gestion réunissant les différents acteurs concernés.
La manipulation de la vanne du Chichoulet en se basant sur la courbe-objectif de niveau d'eau permettra de réaliser une gestion provisoire dont chacune des actions sera décrite de façon précise (date, conditions météorologiques, durée de l'ouverture, observations...). Les conséquences des actions seront également décryptées, de manière à relever les points positifs et les points négatifs de chaque manipulation. Les niveaux d'eau seront suivis de façon rigoureuse dans le cadre du FOGEM afin de contrôler l'efficacité des manipulations de la vanne du Chichoulet.
L'expérimentation sera suivie par un comité de gestion qui permettra de faciliter l'élaboration du règlement d'eau. Cette phase d'observation sera également utile lors de l'élaboration du dossier d'incidence nécessaire à la régularisation de l'existence de la vanne du Chichoulet (cf. fiche A14).
2. Un réseau d'alerte sera mis en place pour surveiller le niveau de l'Aude et pouvoir ouvrir les vannes martelières dès que le niveau permet une alimentation gravitaire de l'étang de Vendres ; il sera animé par le comité de gestion. Les canaux existants permettant d'amener de l'eau douce à l'étang depuis l'Aude seront dans le même temps restaurés.
3. Une convention sera établie avec l'A.S.A. de Lespignan afin de profiter des petites crues débordantes de l'Aude pour apporter gravitairement de l'eau douce à l'étang de Vendres, grâce aux canaux de ressuyage situés en amont.

Lien avec autres programmes extérieurs

FOGEM

Cadre réglementaire

////

Montage

<u>Animation</u>	<u>Maître d'ouvrage</u>
Comité de gestion	SMBVA
<u>Partenaires (Comité de pilotage)</u>	
D.D.A.F., D.I.R.E.N., AIBPA, commune de Vendres, SIATBPA, propriétaires, usagers, A.S.A. de Lespignan.	
<u>Outils réglementaires ou contractuels (à créer)</u>	
///	

Calendrier et phasage											
<u>Durée de l'opération</u>											
Préparation 6 mois ; suivi 1 an ; soit au total environ 1an et demi											
■ 2003		■ 2004		■ 2005		□ 2006		□ 2007		□ permanent	
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	jui	aou	sept	oct	nov	déc
<u>Phasage</u>											
- Constitution d'un comité de gestion											
- Suivi											

Coût et financement	
<u>Coût estimatif global</u>	<u>Financement</u>
<i>Pour mémoire</i>	Fonctionnement SMBVA

Connexion avec autres actions du plan de gestion
A12 – Augmenter les apports d'eau douce par l'amélioration du réseau de ressuyage des terres et par une meilleure gestion du barrage anti-sel
A13 – Améliorer et favoriser la circulation hydraulique à l'intérieur de l'étang de Vendres
A14 – Gérer la vanne du Chichoulet (maîtrise des niveaux d'eau)

Priorité de l'action (par ordre décroissant)							
<u>Importance</u>	1 ■	2 □	3 □	<u>Urgence</u>	1 ■	2 □	3 □
<u>Justification</u>							
L'état très dégradé de l'étang nécessite une action immédiate, le temps que les actions A12, A13 et A14 aboutissent.							

Enjeu :

A – Equilibre écologique des marais à roselières

Objectif :

A1 – Restaurer la roselière des Vendres au sein de sa mosaïque de milieux humides

Action :

A12 – Augmenter les apports d'eau douce par l'amélioration du réseau de réessuyage des terres et par une meilleure gestion du barrage anti-sel

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : : Etangs de la Matte et de Vendres
- Nature de l'action : Gestion de l'eau

Motivation/contexte

Les apports en eau douce étant insuffisants, on assiste à une augmentation de la salinité des eaux qui engendre un déséquilibre du fonctionnement écologique de l'étang de Vendres. L'amélioration de la gestion des apports en eau douce permettra en même temps l'amélioration du réessuyage des terres agricoles et la qualité des eaux de l'étang.

Description

1. Réalisation du projet P.L.A.C., capital pour les étangs de Vendres et de la Matte.
2. Revoir les niveaux d'eau imposés par le barrage anti-sel et voir la possibilité d'augmentation des sections des prises d'eau dans l'Aude en amont de la vanne : expertise du fonctionnement des différentes prises.
3. Etablir si nécessaire une modification du règlement d'eau du barrage anti-sel.

Lien avec autres programmes extérieurs

S.D.A.G.E., futur S.A.G.E., Document d'objectifs Natura 2000

Cadre réglementaire

Mise en conformité avec le Code de l'Environnement
Loi littoral

Montage

Animation

Maître d'ouvrage

Structure de gestion

SMBVA

Partenaires (Comité de pilotage)

D.D.A.F., D.I.R.E.N., AIBPA, commune de Vendres, SIATBPA, propriétaires, usagers, A.S.A. de Lespignan.

Outils réglementaires ou contractuels (à créer)

Modification du règlement d'eau du barrage antisel

Calendrier et phasage

Durée de l'opération

Expertise et modification du règlement d'eau du barrage anti-sel 8 mois ; montage des dossiers d'enquête 1 an ; mise en œuvre du règlement 1 an ; soit au total environ 3 ans.

2003

2004

2005

2006

2007

permanent

Janv	fév	mar	avr	mai	juin	jui	aou	sept	oct	nov	déc
<u>Phasage</u>											
1. Analyse plus poussée du fonctionnement hydraulique avec proposition d'aménagement											
2. Modification du règlement d'eau											
3. Montage dossiers d'autorisation											
4. Réalisation travaux											

Coût et financement	
<u>Coût estimatif global</u>	<u>Financement</u>
Expertise et dossiers Loi sur l'eau : 20.000 €	DIREN, Agence de l'Eau, Départements, Région,
Les travaux de curage peuvent être évalués en première approche à 30.000 €	Fonds structurels européens (DOCUP)

Connexion avec autres actions du plan de gestion
A14 – Gérer la vanne du Chichoulet (maîtrise des niveaux d'eau)
E13 – Améliorer l'accueil des oiseaux d'eau et des pratiques cynégétiques
G1 – Mettre en cohérence les projets d'aménagement hydraulique avec le fonctionnement écologique global des basses plaines

Priorité de l'action (par ordre décroissant)	
<u>Importance</u>	1 ■ 2 □ 3 □
<u>Urgence</u>	1 ■ 2 □ 3 □
<u>Justification</u>	
L'augmentation des apports d'eau douce est le point le plus important pour la restauration de la roselière de Vendres.	

Enjeu :

A – Equilibre écologique des marais à roselières

Objectif :

A1 – Restaurer la roselière des Vendres au sein de sa mosaïque de milieux humides

Action :

A13 – Améliorer et favoriser la circulation hydraulique à l'intérieur de l'étang de Vendres

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : Etang de Vendres
- Nature de l'action : Gestion de l'eau

Motivation/contexte

La salinité de l'étang présente une hétérogénéité spatiale dans l'étang avec des secteurs beaucoup trop salés pour le bon fonctionnement écologique de la roselière. En favorisant une meilleure circulation de l'eau dans certains secteurs de l'étang, on pourrait ramener le taux de salinité à des valeurs "raisonnables".

Description

Améliorer la connaissance des phénomènes de circulation d'eau dans l'étang de Vendres ; étudier la possibilité de restauration d'un ancien canal de l'étang avec la réalisation d'une digue ; proposer un programme de travaux pour améliorer cette circulation de façon à atteindre des niveaux de qualité et de salinité requis pour les différents usages, notamment pour le maintien des marais à roselières.

Lien avec autres programmes extérieurs

PLAC, Document d'objectifs Natura 2000

Cadre réglementaire

Mise en conformité avec le Code de l'Environnement
Futur S.A.G.E., loi littoral

Montage

Animation

Maître d'ouvrage

Structure de gestion

SMBVA

Partenaires (Comité de pilotage)

D.D.A.F., D.I.R.E.N., AIBPA, commune de Vendres, SIATBPA, propriétaires, usagers, A.S.A. de Lespignan.

Outils réglementaires ou contractuels (à créer)

///

Calendrier et phasage

Durée de l'opération

expertise complémentaire 8 mois ; montage des dossiers d'enquête 1 an ; mise en œuvre du règlement 1 an ; soit au total environ 3 ans.

<input type="checkbox"/> 2003		<input checked="" type="checkbox"/> 2004		<input checked="" type="checkbox"/> 2005		<input checked="" type="checkbox"/> 2006		<input type="checkbox"/> 2007		<input type="checkbox"/> permanent	
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aou	sept	oct	nov	déc

Phasage

1. Analyse approfondie du fonctionnement hydraulique avec proposition d'aménagements
2. Montage dossiers d'autorisation
3. Réalisation travaux

Coût et financement

Coût estimatif global

Expertise et dossiers Loi sur l'eau 20.000 €

Financement

DIREN, Agence de l'Eau, Départements, Région, Fonds structurels européens (DOCUP)

Connexion avec autres actions du plan de gestion

A12 – Augmenter les apports d'eau douce par l'amélioration du réseau de ressuyage des terres et par une meilleure gestion du barrage anti-sel

G1 - Mettre en cohérence les projets d'aménagement hydraulique avec le fonctionnement écologique global des Basses plaines

Priorité de l'action (par ordre décroissant)

Importance

1 2 3

Urgence

1 2 3

Justification

sans une circulation interne suffisante les apports d'eau douce n'auront que très peu d'impact sur la salinité des eaux de l'étang de Vendres

Enjeu :

A – Equilibre écologique des marais à roselières

Objectif :

A1 – Restaurer la roselière des Vendres au sein de sa mosaïque de milieux humides

Action :

A14 – Gérer la vanne du Chichoulet (maîtrise des niveaux d'eau)

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : : Etangs de Vendres (vanne du Chichoulet)
- Nature de l'action : Gestion de l'eau

Motivation/contexte

La vanne du Chichoulet permet d'alimenter l'étang de Vendres en eau de mer mais permet aussi de vidanger celui-ci. Une bonne gestion de cet ouvrage permettra d'atteindre les objectifs de niveaux d'eau et de degré de salinité requis pour les différents usages, ainsi que pour la restauration et le maintien de la zone humide de Vendres.

Description

Proposer un règlement d'eau avec un programme de gestion (manipulation) de cette vanne tout en vérifiant que ce programme soit compatible avec les niveaux d'eau et le degré de salinité requis pour les différents usages. C'est dans ce règlement que la concertation devra permettre d'aboutir à un consensus sur la réalisation d'assecs estivaux.

La loi impose la constitution d'un dossier d'autorisation qui devra traduire un consensus sur les modalités de gestion, intégrant les contraintes de l'amont et notamment celles imposées par le P.L.A.C.

Lien avec autres programmes extérieurs

Plan Local d'Aménagement Concerté (P.L.A.C.) des vigneronns d'Ensérune
Le projet d'aménagement de l'A.I.B.P.A.

Cadre réglementaire

Mise en conformité avec le Code de l'Environnement
SAGE, Loi littoral

Montage

Animation

Structure de gestion

Maître d'ouvrage

SMBVA

Partenaires (Comité de pilotage)

D.D.A.F., D.I.R.E.N., AIBPA, commune de Vendres, SIATBPA, propriétaires, usagers, A.S.A. de Lespignan..

Outils réglementaires ou contractuels (à créer)

Elaboration du règlement d'eau du Chichoulet

Calendrier et phasage

Durée de l'opération

établissement du programme de gestion et montage du dossier d'enquête 1 an ; mise en œuvre du règlement 1 an ; soit au total environ 2 ans.

<input type="checkbox"/> 2003		<input checked="" type="checkbox"/> 2004		<input checked="" type="checkbox"/> 2005		<input checked="" type="checkbox"/> 2006		<input type="checkbox"/> 2007		<input type="checkbox"/> permanent	
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sept	oct	nov	déc
<u>Phasage</u>											
<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyse approfondie du fonctionnement hydraulique avec proposition d'aménagements 2. Etablissement du règlement d'eau 3. Montage dossiers d'autorisation 4. Réalisation travaux 											

Coût et financement	
<u>Coût estimatif global</u>	<u>Financement</u>
Programme de gestion et dossier Loi sur l'eau 15.000 €	DIREN, Agence de l'Eau, Départements, Région, Fonds structurels européens (DOCUP)

Connexion avec autres actions du plan de gestion
A13 – Améliorer et favoriser la circulation hydraulique à l'intérieur de l'étang de Vendres G1 – Mettre en cohérence les projets d'aménagement hydraulique avec le fonctionnement écologique global des basses plaines

Priorité de l'action (par ordre décroissant)	
<u>Importance</u>	1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
<u>Urgence</u>	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
<u>Justification</u>	
il n'existe pas de règles de fonctionnement à l'heure actuelle.	

Enjeu :

A – Equilibre écologique des marais à roselières

Objectif :

A2 – Maintenir les marais à roselières de la Matte et de Pissevaches

Action :

A21 – Acquérir les données sur le fonctionnement écologique des roselières de la Matte et de Pissevaches

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : : Etangs de la Matte et de Pissevaches
- Nature de l'action : Connaissance des milieux

Motivation/contexte

Les roselières de la Matte et de Pissevaches, bien que de petites tailles, participent à la mosaïque de milieux caractérisant les zones humides des Basses plaines. Les connaissances sur leur fonctionnement écologique et leur évolution spatiale dans les unités écologiques sont insuffisantes pour mettre en place des mesures de gestion précises.

L'étang de la Matte, et plus exactement les émissaires d'assainissement, servent de réceptacle au rejet du lagunage de Lespignan ce qui peut provoquer des phénomènes de pollution, dont les taux et les sources mériteraient d'être précisés.

Description

Etude hydraulique (entrées et niveaux d'eau, circulation), caractérisation des phragmitaies et évolution de la végétation, analyse de la qualité de l'eau (rejets).

Etude complémentaire : une analyse précise de l'évolution des roselières à partir de photographies aériennes (1975-1985-2000) permettrait de reconstituer l'évolution des plans d'eau et d'analyser les facteurs d'évolution. Cette analyse est indispensable à la définition d'objectifs précis sur la zone.

Lien avec autres programmes extérieurs

Réseau ROZO, Réseau de suivi lagunaire, FOGEM

Cadre réglementaire

///

Montage

Animation

Bureau d'études

Maître d'ouvrage

SMBVA

Partenaires (Comité de pilotage)

Tour du Valat, Patrimoine et nature, associations naturalistes

Outils réglementaires ou contractuels (à créer)

///

Calendrier et phasage

Durée de l'opération

<input type="checkbox"/> 2003		<input checked="" type="checkbox"/> 2004		<input type="checkbox"/> 2005		<input type="checkbox"/> 2006		<input type="checkbox"/> 2007		<input type="checkbox"/> permanent	
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	jui	aou	sept	oct	nov	déc

Phasage

Etude hydraulique, cartographie de l'évolution des roselières et préconisations.

Coût et financement

Coût estimatif global

Etude écologique (environ 15.000 €)

Financement

DIREN et Région (programme RAGE) – SMBVA –
Commune - Fonds structurels européens
(DOCUP)

Connexion avec autres actions du plan de gestion

A22 – Action expérimentale de restauration d'un marais à roselières sur Pissevaches

B11– Connaissance hydraulique de Pissevaches

B12 – Concertation sur la gestion hydraulique de la lagune

E13 – Améliorer l'accueil des oiseaux d'eau et les pratiques cynégétiques

E14 – Elaborer des cahiers des charges des pratiques de démoustication favorables au fonctionnement des écosystèmes

Priorité de l'action (par ordre décroissant)

Importance

1 2 3

Urgence

1 2 3

Justification

Complément de connaissances non déterminant pour la mise en œuvre des premières actions du plan de gestion

Enjeu :

A – Equilibre écologique des marais à roselières

Objectif :

A2 – Maintenir les marais à roselières de la Matte et de Pissevaches

Action :

A22 – Expérimentation de la restauration du marais communal "les charrués, les 80" à Fleury

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : Commune de Fleury – Zones humides en bordure de l'Aude
- Nature de l'action : Restauration de milieux

Motivation/contexte

L'absence de gestion et d'entretien du réseau hydraulique entraîne une salinisation des milieux et, par conséquence, l'uniformisation de la végétation par le développement de milieux à sansouïres.

Le marais communal de Fleury « Les Charrués, les 80 » reflète particulièrement cette tendance assez générale de l'embouchure de l'Aude : diversité d'habitats en danger face à la progression de milieux à sansouïres arborescentes due à la dégradation du réseau hydraulique.

La Commune de Fleury, en partenariat avec le Syndicat des chasseurs communaux souhaite mettre en place une véritable gestion de ces marais, sur lequel s'exerce une activité de chasse à l'affût par la réhabilitation du réseau hydraulique.

Description

Les objectifs sont les suivants :

- maîtriser les apports d'eau douce et contrôler les niveaux d'eau
- réhabiliter la roselière et préserver une mosaïque de milieu (haies, sansouïres, prés salés...)
- améliorer les conditions d'accueil de l'avifaune
- mettre en place une gestion durable de ce marais par l'élaboration d'un cahier des charges

Cette action présente un caractère très démonstratif de l'intérêt du plan de gestion et de sa capacité à initier des actions de gestion répondant aux objectifs définis. Elle est également pilote pour ce qui concerne le partenariat mis en place (public, chasseurs, naturalistes) dans un contexte NATURA 2000.

L'opération se déroulera en quatre temps :

1. réalisation d'un état des lieux écologiques : inventaires botaniques et ornithologiques
2. Réalisation des travaux de restauration hydraulique et nettoyage des mares
3. Elaboration d'un cahier des charges de gestion
4. Suivi annuel de l'impact de la gestion sur les habitats et l'avifaune

Lien avec autres programmes extérieurs

Document d'objectifs Natura 2000

Cadre réglementaire

Natura 2000 – Loi littoral

Montage

Animation

Commune de Fleury - SMBVA

Maître d'ouvrage

Commune de Fleury

Partenaires (Comité de pilotage)

C. Fleury, SMBVA, CG11, DIREN, Agence de l'Eau, SM Préfiguration, Syndicat de chasse, CREN, LPO

Outils réglementaires ou contractuels (à créer)

Convention de gestion à élaborer

Calendrier et phasage

Durée de l'opération

<input checked="" type="checkbox"/> 2003		<input type="checkbox"/> 2004		<input type="checkbox"/> 2005		<input type="checkbox"/> 2006		<input type="checkbox"/> 2007		<input type="checkbox"/> permanent	
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sept	oct	nov	déc

Phasage

- Etat des lieux à compter de mai, travaux en août et septembre

Coût et financement

Coût estimatif global

60'000 €

Financement

Commune 20%, DIREN 30%, Agence de l'Eau 30%, Région 20%

Connexion avec autres actions du plan de gestion

///

Priorité de l'action (par ordre décroissant)

Importance 1 2 3 Urgence 1 2 3

Justification

Action importante du fait de son caractère démonstratif

Enjeu :

A – Equilibre écologique des marais à roselières

Objectif :

A2 – Maintenir les marais à roselières de la Matte et de Pissevaches

Action :

A23 – Réaliser un inventaire ornithologique complet des zones humides de Fleury d'Aude

Localisation/Nature de l'action

Localisation : Marais et complexe lagunaire de Pissevaches, limité au nord par le fleuve Aude, à l'est par le rivage et à l'ouest par la courbe de niveau 2,50m.

Nature de l'action : Amélioration des connaissances avifaunistiques.

Motivation et contexte

L'avifaune de l'étang de Pissevaches et ses zones connexes est suivie depuis plus de 2 décennies. Malgré tout les connaissances restent incomplètes du fait d'un parcellaire en grande partie privé, n'ayant de facto, pas fait l'objet de suivis exhaustifs, en particulier en terme d'espèces reproductrices. Il s'avère donc nécessaire d'établir un état initial (point 0) de l'avifaune et d'effectuer un suivi à long terme, en particulier des espèces patrimoniales. Cet état initial est par ailleurs indispensable pour évaluer des mesures de gestion qui seront mises en oeuvre sur le périmètre et dans le cadre du plan de gestion des Basses Plaines de l'Aude.

Description

Différentes méthodes seront utilisées en fonction de la période (migrateurs et hivernants) et du milieu étudié. En période de reproduction, une méthode d'échantillonnage sera appliquée. Les autres années, seules les espèces patrimoniales feront l'objet d'un suivi. Un rapport complet de l'avifaune sera établi en fin 2004. Les années suivantes, un rapport annuel fera état de la situation des espèces patrimoniales (liste à établir : Directive Oiseaux et liste rouge LR)

Lien avec d'autres programmes extérieurs :

Suivi annuel de la reproduction des oiseaux d'eau, comptages wetlands des oiseaux d'eau hivernants

Cadre réglementaire : Natura 2000, Parc Naturel Régional

Montage

Animation

SMBVA

Maître d'ouvrage

LPO Aude

Partenaires (Comité de pilotage)

- CELRL, DIREN, associations naturalistes et de chasse, EID, Tour du Valat

Autres acteurs concernés

Outils réglementaires ou contractuels (à créer)

Calendrier et phasage

Durée de l'opération

<input type="checkbox"/> 2003		<input type="checkbox"/> 2004		<input checked="" type="checkbox"/> 2005		<input type="checkbox"/> 2006		<input type="checkbox"/> 2007		<input type="checkbox"/> permanent	
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sept	oct	nov	déc
Phasage											
<ul style="list-style-type: none"> •début de l'opération : 2004 pour l'année 1 •Durée prévue de l'opération : permanent •Phasage : inventaire exhaustif puis suivis annuels des espèces patrimoniales 											

Coût et financement	
<u>Coût estimatif global</u>	<u>Financement</u>
cout estimatif global : Inventaire exhaustif (année 1) 20 000 euros. Suivis annuels des espèces patrimoniales : Une année : 10 000 euros.	DIREN, PNR, Région, CG 11

Connexion avec autres actions du plan de gestion
<p><i>Code et libellé de(s) l'action(s) :</i></p> <p><i>A21. Améliorer les connaissances : Acquérir des données sur le fonctionnement écologique des roselières de la Matte et de Pissevaches.</i></p> <p><i>A 22 : Expérimentation de la restauration du marais communal « Les charruées. Les 80 » à Fleury d'Aude.</i></p> <p><i>B 11 : Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydraulique de la zone humide de Pissevaches</i></p> <p><i>B 13 : Améliorer l'accueil de l'avifaune : Aménager de nouveaux sites de nidification en concertation avec les chasseurs.</i></p> <p><i>C 24 : Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de conventions de gestion des milieux ouverts et des zones humides avec les utilisateurs des basses Plaines de l'Aude</i></p>

Priorité de l'action (par ordre décroissant)	
<u>Importance</u>	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
<u>Urgence</u>	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
<u>Justification</u>	
Action permettant d'apporter une connaissance inexistante à ce jour sur la richesse de ces marais mais aussi d'apporter une aide à la décision en matière de gestion.	

B- Fonctionnement naturel de la lagune de Pissevaches

2 actions



Enjeu :

B – Fonctionnement naturel de la lagune de Pissevaches

Objectif :

B1 - Rétablir le fonctionnement naturel de la lagune de Pissevaches

Action :

B11 – Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydraulique de la zone humide de Pissevaches

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : : Etang de Pissevaches
- Nature de l'action : Connaissance des milieux

Motivation/contexte

L'étang de Pissevaches comprend deux entités hydrauliques. D'une part, une lagune salée à sursalée qui communique exclusivement avec la mer par un grau naturel. D'autre part un complexe de zones humides périphériques présentant des milieux très diversifiés de la prairie de fauche, aux roselières (en bon état de conservation pour la plupart) à des sansouïres. Le fonctionnement hydraulique est complexe avec une alimentation en eau douce provenant des précipitations, d'un réseau de canaux (en mauvais état), de résurgences karstiques et des communications entre les deux entités écologiques. Les connaissances du fonctionnement hydraulique du secteur de Pissevaches sont incomplètes et anciennes (thèse de 1975). La compréhension du fonctionnement de l'écosystème et des processus de salinisation en fonction des niveaux d'eau méritent d'être approfondie et précisée afin de proposer des mesures de gestion propres à satisfaire les différents usages.

Description

- Identifier et cartographier l'ensemble du réseau hydraulique du marais et de la lagune (localisation, rôle, état, sources d'eau douce et capacités).
- Identifier les besoins et contraintes de chaque utilisateur ou riverain.
- Analyser l'impact des niveaux d'eau de la lagune sur les remontées salines dans les vignes (méthode utilisée sur l'étang de Canet en Roussillon).

Lien avec autres programmes extérieurs

Projet de PNR, Réseau de suivi lagunaire, FOGEM

Cadre réglementaire

Loi littoral, SAGE

Montage

Animation

Structure de gestion

Maître d'ouvrage

SMBVA

Partenaires (Comité de pilotage)

Propriétaires fonciers dont le Conservatoire du littoral, viticulteurs, LPO, chasseurs, Camping de la Grande Cosse, Commune de Fleury, Projet de PNR de la Narbonnaise, DIREN, Agence de l'Eau, EID

Outils réglementaires ou contractuels (à créer)

///

Calendrier et phasage

Durée de l'opération

■ 2003		□ 2004		□ 2005		□ 2006		□ 2007		□ permanent	
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sept	oct	nov	déc
Phasage											
<ul style="list-style-type: none"> - Synthèse bibliographique (Etude Ecologistes de l'Euzières sur le Domaine de Saint-Louis), inventaire des canaux, cartographie et préconisations. - Présentation et utilisation des résultats dans les phases de concertation sur la lagune de Pissevaches. 											

Coût et financement	
<u>Coût estimatif global</u>	<u>Financement</u>
Etude hydraulique et piézométrique : analyse de terrain et rédaction (environ 15.000 €)	DIREN et Région (programme RAGE), SMBVA, Commune, Fonds structurels européens (DOCUP)

Connexion avec autres actions du plan de gestion
<p>A21 – Améliorer les connaissances et acquérir des données sur le fonctionnement écologique des roselières de la Matte et de Pissevaches, mettre en place un suivi écologique</p> <p>A22 – Action expérimentale de restauration d'un marais à roselières sur Pissevaches</p> <p>B11– Rétablir le fonctionnement naturel de la lagune de Pissevaches</p> <p>E13 – Améliorer l'accueil des oiseaux d'eau et les pratiques cynégétiques</p> <p>E14 – Elaborer des cahiers des charges des pratiques de démoustication favorables au fonctionnement des écosystèmes</p>

Priorité de l'action (par ordre décroissant)	
<u>Importance</u>	1 ■ 2 □ 3 □
<u>Urgence</u>	1 ■ 2 □ 3 □
<u>Justification</u>	
Lacune de connaissances importantes sur le secteur de Pissevaches pourtant déterminantes pour d'autres actions du Plan de gestion.	

Enjeu :

B – Fonctionnement naturel de la lagune de Pissevaches

Objectif :

B1 – Rétablir le fonctionnement naturel de la lagune de Pissevaches

Action :

B12 – Engager une concertation entre les acteurs sur la gestion hydraulique de la lagune

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : : Lagune de Pissevaches
- Nature de l'action : Concertation entre les acteurs

Motivation/contexte

La lagune et ses abords représente un capital environnemental essentiel aux abords de la station de St Pierre sur le territoire de Fleury. Des interventions non coordonnées, répondant à des intérêts particuliers, perturbent le milieu et la faune, engendrent ou font craindre des conflits d'usages, et la dégradation des milieux.

Description

Engager l'ensemble des acteurs locaux concernés dans une concertation pour élaborer une gestion concertée la lagune et ses abords, conciliant les différents usages avec les objectifs écologiques.

Lien avec autres programmes extérieurs

Réseau de suivi lagunaire, FOGEM, Mission littoral, Document d'objectifs Natura 2000

Cadre réglementaire

Loi littoral, SAGE.

Montage

Animation

Maître d'ouvrage

Structure de gestion

SMBVA

Partenaires (Comité de pilotage)

Propriétaires fonciers dont le Conservatoire du littoral, viticulteurs, manadier, associations, camping, Commune de Fleury, DDAF, DIREN, EID, Agence de l'eau.

Outils réglementaires ou contractuels (à créer)

Cahier des charges de gestion des niveaux d'eau à prévoir

Calendrier et phasage

Durée de l'opération

<input checked="" type="checkbox"/> 2003		<input type="checkbox"/> 2004		<input type="checkbox"/> 2005		<input type="checkbox"/> 2006		<input type="checkbox"/> 2007		<input type="checkbox"/> permanent	
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aou	sept	oct	nov	déc

Phasage

Etablissement d'une liste complète et exhaustive d'acteurs représentatifs, entretiens, animation avec confrontation des analyses des différents acteurs, concertation autour d'objectifs partagés, négociation et mise en œuvre d'actions sur la base d'engagement des acteurs.

Coût et financement

<u>Coût estimatif global</u>	<u>Financement</u>
Coût d'une mission de 6 mois suivi par le futur Syndicat (environ 15.000 €)	DIREN (programme RAGE), SMBVA, Commune, Fonds structurels européens (DOCUP)

Connexion avec autres actions du plan de gestion
<p>A21 – Améliorer les connaissances et acquérir des données sur le fonctionnement écologique des roselières de la Matte et de Pissevaches, mettre en place un suivi écologique</p> <p>A22 – Action expérimentale de restauration d'un marais à roselières sur Pissevaches</p> <p>B11 – Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydraulique du secteur de Pissevaches.</p> <p>D11 – Mettre en place une organisation de la fréquentation et des stationnements sur le lido</p> <p>D12 – Développer des actions de génie écologique</p> <p>E13 – Améliorer l'accueil des oiseaux d'eau et les pratiques cynégétiques</p> <p>E14 – Elaborer des cahiers des charges des pratiques de démoustication favorables au fonctionnement des écosystèmes</p> <p>E15 – Elaborer de façon concertée une carte de vocation des espaces</p>

Priorité de l'action (par ordre décroissant)	
<u>Importance</u>	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
<u>Urgence</u>	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
<u>Justification</u>	
Place centrale de l'action qui sert potentiellement directement ou indirectement beaucoup d'autres actions : gestion hydraulique en fonction de la chasse par exemple	

C – Fonctionnement de la mosaïque agricole et pastorale favorable à la biodiversité

6 actions



Enjeu :

C – Fonctionnement de la mosaïque agricole et pastorale favorable à la biodiversité

Objectif :

C1 - Maintenir durablement une structure bocagère

Action :

C11 - Conserver les linéaires de Frênes et les espèces associées

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : : Plaine bocagère
- Nature de l'action : Restauration de milieux

Motivation/contexte

Les haies de frênes sont des éléments structurant du paysage qui participent fortement à l'identité de la basse vallée de l'Aude. De plus, leur rôle écologique est particulièrement important puisqu'il abrite la niche écologique de l'espèce symbole de la biodiversité du site : la pie-grièche à poitrine rose. Les linéaires de frênes ont tendance à disparaître sous l'action du feu (écobuage des fossés) ou des tronçonneuses (gène pour l'exploitant).

Description

L'action consiste à entretenir les haies existantes par un élagage des branches basses et par la mise en place d'un programme annuel de protection contre le feu : actions simples de gyrobroyage de la biomasse combustible, raclage de la strate herbacée au pied des frênes et écobuage préventif avec formation de coupe-feu. Cette action se déroulera sur l'ensemble de la zone bocagère de la Basse plaine située sur les linéaires soit communaux, soit gérés par l'ASA.

Lien avec autres programmes extérieurs

Document d'objectifs Natura 2000, CAD

Cadre réglementaire

Natura 2000

Montage

Animation

à définir

Maître d'ouvrage

ASA et AFA de Lespignan et de Fleury

Partenaires (Comité de pilotage)

Mairie de Lespignan, Nissan et Fleury, Agriculteurs, AFA, SDIS 34 et 11, GRIVE, CEN-LR, LPO de l'Aude

Outils réglementaires ou contractuels (à créer)

Contrat Natura 2000

Calendrier et phasage											
<u>Durée de l'opération</u>											
<input checked="" type="checkbox"/> 2003		<input type="checkbox"/> 2004		<input type="checkbox"/> 2005		<input type="checkbox"/> 2006		<input type="checkbox"/> 2007		<input checked="" type="checkbox"/> permanent	
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	jui	aou	sept	oct	nov	déc
<u>Phasage</u>											
à définir											

Coût et financement	
<u>Coût estimatif global</u>	<u>Financement</u>
11'500 € / an	Fonds de gestion des Milieux Naturels (FGMN), Contrat Natura 2000, Fonds structurels européens (DOCUP)

Connexion avec autres actions du plan de gestion
///

Priorité de l'action (par ordre décroissant)							
<u>Importance</u>	1 <input type="checkbox"/>	2 <input checked="" type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	<u>Urgence</u>	1 <input type="checkbox"/>	2 <input checked="" type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>

Enjeu :

C – Fonctionnement de la mosaïque agricole et pastorale favorable à la biodiversité

Objectif :

C1 - Maintenir durablement une structure bocagère

Action :

C12 - Conserver les linéaires de Tamaris

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : : Plaine bocagère
- Nature de l'action : Restauration de milieux

Motivation/contexte

Les linéaires de tamaris sont situés le long du réseau secondaire de ressuyage, en particulier le long des prés salés de la Matte ou de Nissan et des prés humides du ruisseau du Bouquet. Ils se développent actuellement de façon anarchique ou sont détruits par les exploitants. Il convient de les entretenir car ce sont des éléments essentiels du paysage et ils ont un rôle important dans le maintien de la biodiversité. Mais un problème se pose : ces linéaires sont pour l'essentiel situés dans le domaine privé.

Description

Entretien mécanique par lamier de ces haies, ce qui impose de faire intervenir une entreprise disposant de ce type de matériel (ou d'aider une ASA ou une CUMA à investir).

Lien avec autres programmes extérieurs

Contrat d'agriculture durable (CAD) ?

Cadre réglementaire

///

Montage

Animation

Maître d'ouvrage

Structure de gestion

ASA et AFA de Lespignan-Nissan et de Fleury

Partenaires (Comité de pilotage)

Agriculteurs, AFA, ASA, Mairies

Outils réglementaires ou contractuels (à créer)

///

Calendrier et phasage

Durée de l'opération

<input type="checkbox"/> 2003	<input checked="" type="checkbox"/> 2004	<input type="checkbox"/> 2005	<input type="checkbox"/> 2006	<input type="checkbox"/> 2007	<input checked="" type="checkbox"/> permanent						
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aou	sept	oct	nov	déc

Phasage

Opération à renouveler par tranche chaque année.

Coût et financement

<u>Coût estimatif global</u> Coût de l'action : 0,46 €/ m linéaire de haie traitée (avec une intervention tous les deux ans ce qui donne un coût de 0,23 €/ m linéaire/an)	<u>Financement</u> Financement régional et départemental sur les terrains gérés par les AFA, Fonds structurels européens (DOCUP)
--	---

Connexion avec autres actions du plan de gestion
///

Priorité de l'action (par ordre décroissant)							
<u>Importance</u>	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input checked="" type="checkbox"/>	<u>Urgence</u>	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input checked="" type="checkbox"/>

Enjeu :

C – Fonctionnement de la mosaïque agricole et pastorale favorable à la biodiversité

Objectif :

C2 – Maintenir durablement les milieux ouverts (prés salés et prairies humides)

Action :

C21 – Organiser le partage et la gestion de l'espace

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : : Basses plaines de l'Aude
- Nature de l'action : Connaissance socio-économique

Motivation/contexte

En raison du morcellement important du parcellaire, de la multitude de propriétaires, et des nombreux enjeux relatifs à la Basse Plaine de l'Aude, il est important d'organiser au mieux le partage et la gestion et de l'espace autour d'objectifs de gestion élaborés en commun, en cohérence et respectueux des différents enjeux. Ainsi, afin de faciliter la prise de décision autour d'objectifs de gestion globale et concertée des Basses Plaines de l'Aude, il est nécessaire d'identifier les différents acteurs de l'espace, leurs activités et leurs usages, de connaître leurs motivations et d'évaluer les potentialités écologiques et agronomiques des milieux.

Le croisement de toutes ces informations pourrait constituer une préfiguration du SIG des Basses Plaines de l'Aude, outil de suivi et d'aide à la décision du plan de gestion.

Description

- 1- Délimitation du périmètre d'étude
- 2- Recensement des acteurs sur les zones concernées
- 3- Cartographie de la propriété et de l'utilisation du sol et délimitation spatiale de l'emprise de chaque structure de gestion
- 4- Évaluation des potentialités écologiques, agricoles et pastorales des milieux
- 5- Prise de contact avec les différents acteurs et expression de leurs motifs, de leurs objectifs et de leurs réalisations
- 6- Organisation et structuration d'une base de données écologiques, des acteurs et des activités
- 7- Diagnostics du partage et de la gestion de l'espace
- 8- Proposition d'un schéma d'organisation des différents acteurs et d'utilisation de l'espace (activités, calendriers...), sous forme de carte de vocations, à soumettre aux différents acteurs puis au comité consultatif

Lien avec autres programmes extérieurs

PLAC, Document d'objectifs Natura 2000

Cadre réglementaire

///

Montage

Animation

CEN-LR

Maître d'ouvrage

CEN L-R

Partenaires (Comité de pilotage)

SMBVA, AFA, Syndicat des prés, AFDH, DIREN, Conseil Général, Ecosys, SAFER, Fédérations de Chasse, ACCA, ASA, CELRL, AIBPA, CELRL

Outils réglementaires ou contractuels (à créer)

///

Calendrier et phasage

Durée de l'opération

<input checked="" type="checkbox"/> 2003		<input type="checkbox"/> 2004		<input type="checkbox"/> 2005		<input type="checkbox"/> 2006		<input type="checkbox"/> 2007		<input type="checkbox"/> permanent	
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aou	sept	oct	nov	déc

Phasage

- Rencontre avec une quinzaine d'acteurs
- Cartographie de l'occupation du sol (terrain) et Calage des informations
- Recueil de données cadastrales et Digitatisation des planches cadastrales (Aude)
- Survol pour actualisation des photos aériennes IGN de 2001
- Structuration de la base de données écologiques
- Diagnostics du partage et de la gestion de l'espace
- Représentation et mise en forme des données avec élaboration d'un schéma d'organisation de l'espace

Coût et financement

Coût estimatif global

26,5j à 380 €/j = 10'070 €

13,5j à 600 €/j = 8'100 €

Données cadastrales + Survol photos aériennes IGN

Total = 21'690 €

Financement

Département de l'Hérault (34.6 %) ; Région L-R (5.3 %) ; DIREN L-R (40.1 %) ; CEN L-R (20.0 %)

Connexion avec autres actions du plan de gestion

E15 - Carte de vocation

Priorité de l'action (par ordre décroissant)

<u>Importance</u>	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	<u>Urgence</u>	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
-------------------	---------------------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------	---------------------------------------	----------------------------	----------------------------

Enjeu :

C – Fonctionnement de la mosaïque agricole et pastorale favorable à la biodiversité

Objectif :

C2 – Maintenir durablement les milieux ouverts (prés salés et prairies humides)

Action :

C22 – Mettre en œuvre des actions d'expérimentations de gestion des milieux prairiaux (lutte contre *Lippia canescens*)

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : Basses plaines de l'Aude
- Nature de l'action : Restauration de milieux

Motivation/contexte

Le secteur de la Basse Plaine de l'Aude est une zone dont les intérêts écologiques et paysagers sont reconnus. Une espèce végétale envahissante, *Lippia canescens*, vient menacer la richesse de la zone en dénaturant les prairies qui ont un intérêt fourrager et qui sont des habitats d'espèces patrimoniales. Par ailleurs, des expérimentations visant à limiter l'emprise de la *Lippia* ont déjà été menées à petite échelle par le CEN L-R en partenariat avec le département. L'analyse des résultats de expérimentations permettra de définir des modalités de gestion des prairies. Ces modalités, visant à réduire l'abondance de la *Lippia* et à favoriser la reconquête par les graminées fourragères, seront à mettre en place à l'échelle de la parcelle pour pouvoir être validées.

Description

Suivi des expérimentations de lutte contre la *Lippia* :

Chaque année depuis l'année 2000, des interventions expérimentales sont réalisées à petite échelle par le CEN L-R en partenariat avec le Conseil Général de l'Hérault dans le Domaine départemental de la Plaine sur des zones fortement envahies par la *Lippia*. Ces interventions consistent en fauche, désherbage mécanique ou chimique, sursemis d'espèces fourragères en conditions pâturées ou non. Chaque année un suivi, une analyse des résultats et une répétition des interventions est nécessaire afin de mesurer l'impact des interventions sur le phénomène d'invasion dans le but d'orienter la gestion des prairies humides envahies par la *Lippia*.

Définition de modalités de gestion des prairies humides :

Les modalités de gestion s'appliqueront sur les propriétés des collectivités ou des structures gestionnaires d'espaces naturels suivantes : parcelles du CEN L-R (5 ha) ; terrains de la Clotinière acquis par la Commune de Lespignan (28ha) ; parcelles du Canton sur Lespignan, propriétés du CELRL ; Domaine Départemental de la Plaine (Nissan – lez – Ensérune, 41 ha).

Il s'agira de : réaliser un état initial (Inventaire du patrimoine naturel), réaliser un diagnostic écologique et naturel des zones étudiées, hiérarchiser les enjeux, définir des modalités de gestion.

Mise en œuvre d'actions de gestion à grande échelle sur des parcelles envahies par la *Lippia* (environ 15ha) :

Les types d'intervention de lutte contre l'invasion par la *Lippia* sont choisis parmi les plus probants réalisés à petite échelle par le CEN L-R et expérimentés par ailleurs (par les agriculteurs ou *Lucy et al., 1999*). Les actions de gestion s'orientent d'ores et déjà vers cinq types d'intervention :

1. Travail léger du sol et semis d'espèces fourragères indigènes (*Agropyron*) : il s'agit d'un traitement qui est assez efficace à petite échelle à condition qu'il soit suivi d'un semis d'espèces fourragères dont le recouvrement sera suffisamment dense pour éviter l'installation de la *Lippia*. Dans le but de reconstituer des prairies de pâture et/ou de fauche, il s'agira d'espèces fourragères indigènes.
2. Brûlage dirigé et semis : l'affaiblissement de l'invasion est nécessaire avant de restaurer la prairie. Le brûlage permettra donc de réduire le couvert de *Lippia*, et le semis de restaurer la prairie.

3. Fauche avec ou sans pâturage : la fauche semble être un moyen de lutte contre la Lippia selon les agriculteurs et les enquêtes parcellaires qui ont été réalisées dans la Basse Plaine.

4. Défens et pâturage : restriction du pâturage (interdiction de pâturer du 15/02 jusqu'à la fauche (début juillet) et charge de pâturage limitée). La gestion du pâturage est nécessaire afin de maintenir la vigueur du tapis végétal de graminées et de limiter la propagation de la Lippia.

5. Submersion prolongée : une étude australienne ainsi que les des enquêtes parcellaires réalisées par le CEN L-R en 2001, mettent en évidence la sensibilité de la Lippia à la submersion.

Cependant, l'éventualité de la submersion comme moyen de gestion est dépendante de l'état du réseau de canaux et fossés. L'expérimentation sera par conséquent mise en place sur la Commune de Lespignan où le réseau hydraulique est en état.

Les actions seront réalisées par les agriculteurs locaux disposés.

Lien avec autres programmes extérieurs

PLAC, Document d'objectifs Natura 2000

Cadre réglementaire

///

Montage

Animation

CEN L-R

Maître d'ouvrage

CEN L-R

Partenaires (Comité de pilotage)

SMBVA, AFDH, AFA Lespignan, Commune de Lespignan, ASA de Lespignan, Syndicat des Prés et bergers en contrat avec le syndicat des prés, CELRL

Outils réglementaires ou contractuels (à créer)

///

Calendrier et phasage

Durée de l'opération

■ 2003		2004 □		□ 2005		□ 2006		□ 2007		■ permanent	
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	jui	aou	sept	oct	nov	déc

Phasage

Définition de modes de gestion :

- Finalisation des protocoles

Mise en place des actions de gestion :

- Choix des parcelles en fonction des interventions possibles
- Pose de clôtures pour exclure du pâturage les 18 parcelles
- Réalisation d'un état initial
- Réalisation des actions par les agriculteurs locaux

Suivi et analyse annuels des expérimentations à petite et à grande échelle

Répétitions annuelles des interventions à petite et à grande échelle (fauche, submersion,...)

Coût et financement	
<p><u>Coût estimatif global</u></p> <p>Plan de gestion des terrains de la Commune, du Département et du Conservatoire (rédaction, mise en forme et validation par le comité de pilotage) : 15j x 380€ = 5'700€</p> <p>Suivi des quadrats expérimentaux : 10j x 380€ = 3'800€</p> <p>Installation et suivi des expérimentations en plein champ : relevés de végétation et du milieu : 15j x 380€ = 5'700€ ; analyse et interprétation des données : 5j x 380€ = 1'900€ ; rédaction d'un rapport : 3j x 380€ = 11'140€</p> <p>Coût des travaux de gestion des expérimentations en plein champ : 12'320€</p> <p>Total = 30'560€</p>	<p><u>Financement</u></p> <p>Demandes de subvention auprès du Conseil Général, de la Région et de la DIREN :</p> <p>DIREN L-R (30.5 %) ; Région L-R (25 %) ; Département de l'Hérault (24.5 %) ; CEN L-R (20.0 %)</p>

Connexion avec autres actions du plan de gestion

C21 – Organiser le partage et la gestion de l'espace

C23 – Etude de faisabilité pour la restauration des prairies de fauche dans les milieux salés

Priorité de l'action (par ordre décroissant)

<u>Importance</u>	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	<u>Urgence</u>	1 <input type="checkbox"/>	2 <input checked="" type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
-------------------	---------------------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------	----------------------------	---------------------------------------	----------------------------

Enjeu :

C. Fonctionnement de la mosaïque agricole et pastorale favorable à la biodiversité

Objectif :

C2 - Maintenir durablement les milieux ouverts (prés salés et prairies humides)

Action :

C23 - Étude de faisabilité pour la restauration des prairies de fauche dans les milieux salés

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : Basses plaines de l'Aude
- Nature de l'action : Restauration de milieux

Motivation/contexte

La submersion est utilisée dans la Basse Plaine de l'Aude dans le but de réduire la salinité des sols qui rend les terres incultes. La crise viticole qui sévit depuis les années 80 a conduit à l'abandon des canaux qui se sont comblés et à l'arrêt de l'irrigation gravitaire sur bon nombre de parcelles. Ceci a conduit à la transformation d'importantes surfaces de prairies et prés salés en sansouires. La remise en état du réseau hydraulique va permettre de restaurer un certain équilibre entre prés salés et sansouires, habitats d'intérêt communautaire, et par conséquent d'agrandir les surfaces exploitables par l'agriculture et le pastoralisme.

Description

Préalablement et de manière à ce que les transformations des milieux s'opèrent de façon raisonnée et dans le respect des enjeux, il est nécessaire :

- d'évaluer l'intérêt patrimonial des milieux gagnés par la sansouire
- d'évaluer les potentialités de restauration en prés salés
- de définir les travaux de restauration à réaliser et leurs coûts

Lien avec autres programmes extérieurs

PLAC : restauration du réseau hydraulique, restauration de la roselière, Document d'objectifs Natura 2000

Cadre réglementaire

///

Montage

Animation

CEN L-R

Maître d'ouvrage

CEN L-R

Partenaires (Comité de pilotage)

SMBVA, autres à définir

Outils réglementaires ou contractuels (à créer)

///

Calendrier et phasage

Durée de l'opération

■ 2003 □ 2004 □ 2005 □ 2006 □ 2007 □ permanent

Janv	fév	mar	avr	mai	juin	jui	aou	sept	oct	nov	déc
<u>Phasage</u>											
1. Analyse de la valeur patrimoniale des habitats naturels et hiérarchisation des milieux											
2. Enquêtes auprès d'exploitants agricoles ou autres utilisateurs des sansouires et prés salés pour cerner les potentialités des milieux											
3. Analyse de l'évolution des milieux depuis 40-50ans											
4. Désignation de zones d'intervention possibles											
5. Définition des modalités de gestion et des travaux à entreprendre											
6. Évaluation des coûts des travaux et de la gestion											

Coût et financement	
<u>Coût estimatif global</u>	<u>Financement</u>
Analyse de l'évolution des milieux à l'aide de photos aériennes : 4 jours	Demandes de subvention auprès du Conseil Général et de la DIREN, Fonds structurels européens (DOCUP)
Hiérarchisation des milieux : 7 jours	
Enquête : 3 jours	
Définition de modalités de gestion et évaluation des coûts : 4 jours	
Total = 7'220 €	

Connexion avec autres actions du plan de gestion
///

Priorité de l'action (par ordre décroissant)	
<u>Importance</u>	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
<u>Urgence</u>	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>

Enjeu :

C. Fonctionnement de la mosaïque agricole et pastorale favorable à la biodiversité

Objectif :

C2 - Maintenir durablement les milieux ouverts (prés salés et prairies humides)

Action :

C24 – Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de conventions de gestion des milieux ouverts et des zones humides avec les utilisateurs des Basses Plaines de l'Aude

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : Basses plaines de l'Aude
- Nature de l'action : Conventions de gestion

Motivation/contexte

La mise en œuvre des actions prévues dans le plan de gestion des Basses Plaines de l'Aude sera facilitée par la mise en place de conventions de gestion relatives aux engagements des utilisateurs et ayants-droits. L'action pourra s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB sur le territoire Natura 2000 au moyen des contrats de gestion Natura 2000, ou dans le cadre des futurs Contrats d'Agriculture Durable ou des Mesures agri-environnementales hors CAD et hors contrats de gestion Natura 2000.

Description

Il s'agira pour chaque modalité de gestion pouvant donner lieu à convention d'élaborer un cahier des charges des mesures de gestion des milieux (prairies, zones humides, sansouire, friches), d'estimer les coûts et les surcoûts de la mise en œuvre de ces mesures, de dresser la trame de la convention de gestion, de proposer aux utilisateurs des diagnostics d'exploitation, d'assurer avec les autres partenaires, DIREN, SMBVA et VPE, la promotion de la signature de ces conventions, ainsi que le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des mesures de gestion prévues dans les conventions (avec définition d'un protocole, choix de parcelles de référence, élaboration de l'état 0).

Lien avec autres programmes extérieurs

Document d'objectifs Natura 2000

Cadre réglementaire

///

Montage

Animation

CEN L-R

Maître d'ouvrage

CEN L-R

Partenaires (Comité de pilotage)

DIREN, SMBVA, VPE, Chambre d'agriculture, AFDH, CELRL

Outils réglementaires ou contractuels (à créer)

///

Calendrier et phasage

Durée de l'opération

■ 2003 □ 2004 □ 2005 □ 2006 □ 2007 ■ permanent

Janv	fév	mar	avr	mai	juin	jui	aou	sept	oct	nov	déc
------	-----	-----	-----	-----	------	-----	-----	------	-----	-----	-----

Coût et financement	
<u>Coût estimatif global</u>	<u>Financement</u>
Mise en place des cahiers des charges, trame des conventions (par an) : 5 Jours (380 €/Jour) Préparation et participation à 5 réunions par an d'informations en appui à DIREN, SMBVA, VPE, Chambre agri : 5 Jours (380 €/Jour) Suivi et évaluation de la mise en œuvre des mesures de gestion prévues dans les conventions (par an) : 10 jours	Demandes de subvention auprès du Conseil Général et de la DIREN, Fonds structurels européens (DOCUP)

Connexion avec autres actions du plan de gestion
///

Priorité de l'action (par ordre décroissant)	
<u>Importance</u>	1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
<u>Urgence</u>	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>

**D – Fonctionnement et biodiversité
du cordon littoral**

2 actions

Enjeu :

D – Fonctionnement et biodiversité du cordon littoral

Objectif :

D1 – Améliorer la restauration et la protection des dunes

Action :

D11– Mettre en place une organisation de la fréquentation et des stationnements sur le lido

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : : Cordon littoral
- Nature de l'action : : Gestion de la fréquentation

Motivation/contexte

Le cordon littoral entre Fleury et Vendres est un site remarquable au niveau régional (présence d'espèces rares et menacées). La fréquentation, importante et mal maîtrisée, engendre des dégradations des milieux naturels (banalisation de la végétation, régression des dunes) et des paysages (stationnement, déchets).

L'accès aux plages n'est pas réglementé et se fait directement en voiture, même sur des propriétés du Conservatoire du Littoral. Les Communes souhaitent gérer la situation tout en offrant aux estivants un site accueillant et adapté au tourisme littoral.

Description

- Inscrire cette action dans le projet de tourisme durable de la Commune de Vendres.
- En liaison avec ce projet, définir le programme d'aménagements à réaliser :
 - Identification et cartographie des secteurs les plus sensibles.
 - Définition de secteurs en fonction des vocations : plage urbaine ou familiale, zone sportive, plage tout public, zone sauvage et protégée, ..
 - Réalisation du plan de circulation : fermeture de la plage à la circulation motorisée, organisation d'accès piétonniers à la mer.
 - Aménagement des stationnements pour les véhicules des usagers de la plage.
 - signalétique et sensibilisation du public.

Lien avec autres programmes extérieurs

Mission Littoral, Charte et programme d'actions du Projet du Parc naturel régional de la Narbonnaise, Projets d'agglomération de Narbonne, Projet tourisme durable de la Domitienne, Document d'objectifs Natura 2000

Cadre réglementaire

Loi Littoral, Conservatoire du Littoral

Montage	
<u>Animation</u>	<u>Maître d'ouvrage</u>
Structure de gestion	Communes de Vendres et de Fleury
<u>Partenaires (Comité de pilotage)</u>	
EID, CELRL, Campings, Offices du tourisme, chasseurs	
<u>Outils réglementaires ou contractuels (à créer)</u>	
Plan de cheminement et de stationnement	

Calendrier et phasage											
<u>Durée de l'opération</u>											
<input checked="" type="checkbox"/> 2003		<input checked="" type="checkbox"/> 2004		<input checked="" type="checkbox"/> 2005		<input checked="" type="checkbox"/> 2006		<input type="checkbox"/> 2007		<input type="checkbox"/> permanent	
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	jui	aou	sept	oct	nov	déc
<u>Phasage</u>											
Année 2003 : Définition du programme en liaison avec le projet de tourisme durable de la commune de Vendres											
Année 2004 : zonage du littoral, interdiction d'accès et pose de ganivelles dans les secteurs les plus sensibles											
Année 2005 : élaboration et début de mise en place du plan de circulation (aménagement des stationnements) et de la signalétique prioritaire.											
Année 2006 : fin des aménagements et de la signalétique											

Coût et financement	
<u>Coût estimatif global</u>	<u>Financement</u>
à définir	Possibilité de contribution au financement dans le cadre du projet de tourisme durable de Vendres (financement du Conseil général, Conseil régional et de l'Europe), Fonds structurels européens (DOCUP)

Connexion avec autres actions du plan de gestion
D12 – Développer les actions de génie écologique

Priorité de l'action (par ordre décroissant)							
<u>Importance</u>	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	<u>Urgence</u>	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
<u>Justification</u>							
Compte-tenu l'état de dégradation des milieux, il est important et urgent d'entamer des actions de restauration des écosystèmes dunaires.							

Enjeu :

D – Fonctionnement et biodiversité du cordon littoral

Objectif :

D1 – Améliorer la restauration et la protection dunes

Action :

D12 – Développer des actions de génie écologique pour la restauration des dunes

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : : Cordon littoral entre Vendres et Saint-Pierre sur Mer
- Nature de l'action : Restauration de milieux

Motivation/contexte

Le cordon littoral entre Fleury et Vendres est un site remarquable au niveau régional (présence d'espèces rares et menacées). La fréquentation importante et mal maîtrisée engendre des dégradations des milieux naturels en particulier la banalisation de la végétation et la régression des dunes. Or, le cordon dunaire joue un rôle fondamental dans la protection contre les phénomènes d'érosion du littoral qui sont importants dans ce secteur : leur destruction qu'elle soit d'origine naturelle ou humaine aboutit généralement à la disparition progressive de la plage.

La commune de Vendres, en partenariat avec l'EID, s'est préoccupée de ce problème depuis une vingtaine d'années, et a conduit des actions qui lui ont permis de reconstituer une partie du cordon dunaire (ganivelles). Compte-tenu des enjeux, les efforts dans ce domaine doivent être poursuivis et même renforcés. De plus, la commune est confrontée aux problèmes de dégradation des aménagements réalisés.

Par ailleurs, les dunes fixées méditerranéennes (végétation de garrigues basses d'arrière-dunes), milieu inscrit dans la Directive Habitats et en forte régression dans les sites très fréquentés, étaient inscrites dans le Formulaire standard de données provisoire du site Natura 2000 mais n'ont pas été retrouvées lors des récentes campagnes de terrain.

Description

Programme global de reconstitution du cordon dunaire :

- Etude préalable : Identification et cartographie des secteurs nécessitant des actions de génie écologique ;
- Elaboration d'un plan d'intervention : pose et entretiens des ganivelles, sentiers, végétalisation expérimentale, signalétique ;
- Estimation financière du coût des travaux ;
- Programmation et réalisation des aménagements.

Expérimentation de reconstitution d'habitat d'intérêt communautaire en partenariat avec le Conservatoire Botanique de Porquerolles (CBP) et dans le cadre du Document d'Objectifs Natura 2000

Lien avec autres programmes extérieurs

Documents d'objectifs Natura 2000, Charte et programme d'actions du Projet du Parc naturel régional de la Narbonnaise.

Cadre réglementaire

Loi Littoral, Conservatoire du Littoral

Montage

<u>Animation</u>	<u>Maître d'ouvrage</u>
Structure de gestion	Communes de Vendres et de Fleury et SMBVA
<u>Partenaires (Comité de pilotage)</u>	
EID, CELRL, DIREN, Projet de PNR	
<u>Outils réglementaires ou contractuels (à créer)</u>	
Contrat Natura 2000	

Calendrier et phasage											
<u>Durée de l'opération</u>											
<input type="checkbox"/> 2003		<input checked="" type="checkbox"/> 2004		<input checked="" type="checkbox"/> 2005		<input checked="" type="checkbox"/> 2006		<input checked="" type="checkbox"/> 2007		<input type="checkbox"/> permanent	
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aou	sept	oct	nov	déc
<u>Phasage</u>											
2004 : Etude préalable et réflexion sur un programme expérimental « Habitats »											
2005 : Elaboration des protocoles expérimentaux avec le CBP - Réalisation des travaux de restauration et de végétalisation ;											
2006 : Mise en place des expérimentations et entretien des ouvrages											
2007 : Evaluation des résultats des expérimentations et de la végétalisation.											

Coût et financement	
<u>Coût estimatif global</u>	<u>Financement</u>
<i>Etude préalable de reconstitution du cordon (à définir avec EID)</i>	Région, Projet de PNR, DIREN (Natura 2000, FGEN), CELRL, SMBVA, Communes, Fonds structurels européens (DOCUP)
<i>Animation programme expérimental « Habitat » (20 jours de Chargé de Mission Natura 2000)</i>	
<i>Travaux d'aménagement et de végétalisation (à définir)</i>	

Connexion avec autres actions du plan de gestion
B12 – Concertation sur la gestion hydraulique de la lagune
D11 – Mettre en place une organisation de la fréquentation et des stationnements sur le lido
E15 – Elaborer de façon concertée une carte de vocation des espaces
F14 – Mise en place de la gestion des terrains du conservatoire du littoral et assermentation d'un garde
F15 – Réalisation du DOCOB Natura 2000
F18 – Mise en place d'un suivi de l'évolution de la végétation
H21 – Valoriser les zones humides auprès du public : ouverture raisonnée du site

Priorité de l'action (par ordre décroissant)							
<u>Importance</u>	1 <input type="checkbox"/>	2 <input checked="" type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	<u>Urgence</u>	1 <input type="checkbox"/>	2 <input checked="" type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
<u>Justification</u>							
Mise en place d'une organisation de la fréquentation et des stationnements (action D11) à réaliser au préalable.							

E – Compatibilité des usages avec la préservation et la valorisation du site

3 actions



Enjeu :

E – Compatibilité des usages avec la préservation et la valorisation du site

Objectif :

E1 – Maintenir les activités et améliorer les pratiques en relation avec les objectifs par milieux (roselière, mosaïque agricole, littoral)

Action :

E13 – Améliorer l'accueil des oiseaux d'eau hivernants et les pratiques cynégétiques

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : Ensemble du site ; étang de Vendres ; étang de Pissevaches ;
- Nature de l'action : Connaissance des milieux et des activités (ensemble du site) ; Création de réserves de chasse ; Restauration de milieux (étang de Pissevaches)

Motivation/contexte

Sur l'ensemble des zones humides de l'embouchure de l'Aude, la chasse est une activité très importante. Il s'agit pour l'essentiel de la chasse au gibier d'eau. Elle s'exerce selon deux types : la chasse privée par actionariat qui représente 85 à 90% du territoire et la chasse communale ouverte à tous par l'intermédiaire des syndicats de chasse ou d'associations communales de chasse. C'est une activité mal connue sur ce territoire et pourtant omniprésente. Depuis la loi chasse, une demande pour pouvoir chasser la nuit est obligatoire, donc à ce titre, les DDAF détiennent la liste des installations de chasse présentes sur les zones humides concernées.

L'étang de Pissevaches est le seul site du périmètre abritant régulièrement des colonies mixtes de laro-limicoles (avocettes, sternes, mouettes...). Certaines espèces étant en déclin ou soumises à de nombreuses sources de dérangements, il apparaît important de favoriser leur reproduction pour pérenniser les espèces voire renforcer les populations en leur assurant un maximum de tranquillité.

Par ailleurs sur l'étang de Vendres, la forte salinité de l'étang ne permet plus les stationnements d'Anatidés connus dans le passé. La régression de la roselière ne permet plus également aux canards de trouver des refuges suffisamment abrités.

Description

Sur l'ensemble du site, réalisation d'une cartographie de l'occupation de l'espace par la chasse et des modalités d'exercice de cette activité : il s'agit par le biais d'une étude d'alimenter la connaissance sur les milieux et les activités en présence : inventorier et localiser les différents types de chasse (chasse communale, chasse privée, localisation des affûts, des réserves de chasse...), étudier l'impact de la chasse sur les populations (canards en particulier). Cette étude permettra en un second temps d'engager la réflexion autour de l'opportunité de mettre en place un système de réserves de chasse sur des secteurs à forte pression. Il apparaît souhaitable de préférer plusieurs zones de réserve de moyenne importance et ayant l'approbation de tous les propriétaires, plutôt qu'une seule réserve de grande importance.

Notamment, la création d'une réserve de chasse sur l'étang de Vendres, en plus de l'amélioration des arrivées d'eau douce, permettrait aux anatidés de se "remiser" en journée. Elle permettrait de fidéliser et maintenir une population hivernante de canards.

Sur l'étang de Pissevaches, l'amélioration de l'accueil de l'avifaune passe par l'aménagement de nouveaux îlots de nidification en concertation avec les chasseurs et en accord avec les propriétaires (commune de Fleury, DPM, CELRL).

Lien avec autres programmes extérieurs

Réseaux de suivi de la reproduction des oiseaux d'eau

Cadre réglementaire

CELRL, loi littoral, loi chasse

Montage

Animation

SMBVA

Etude préalable pouvant faire l'objet d'un stage dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement du territoire, durée 3 à 5 mois, niveau bac+3 à bac+5 avec bonne compétence cartographique SIG.

Maître d'ouvrage

SMBVA

Partenaires (Comité de pilotage)

SMBVA, Communes, Conservatoire du littoral, Office National de la Chasse, syndicats de chasse, sociétés de chasse, représentants des propriétaires privés, GRIVE, LPO, ONCFS

Outils réglementaires ou contractuels (à créer)

Réserve de chasse

Calendrier et phasage

Concerne la réalisation d'une étude préalable

Durée de l'opération :

<input type="checkbox"/> 2003		<input checked="" type="checkbox"/> 2004		<input type="checkbox"/> 2005		<input type="checkbox"/> 2006		<input type="checkbox"/> 2007		<input type="checkbox"/> permanent	
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sept	oct	nov	déc

Coût et financement

Coût estimatif global

2.000 € (défraiement stagiaire)

Financement

SMBVA, Fonds structurels européens (DOCUP)

Connexion avec autres actions du plan de gestion

A14 – Gérer la vanne du Chichoulet.

A12 – Améliorer les apports d'eau douce et le fonctionnement du barrage anti-sel.

A13 – Favoriser la circulation hydraulique à l'intérieur de l'étang de Vendres.

Priorité de l'action (par ordre décroissant)

Importance

1 2 3

Urgence

1 2 3

Justification

C'est une action préalable à toute concertation autour de l'amélioration des pratiques cynégétiques et la création de réserves de chasse.

Enjeu :

E – Compatibilité des usages avec la préservation et la valorisation du site

Objectif :

E1 – Maintenir les activités et améliorer les pratiques en relation avec les objectifs par milieux (roselière, mosaïque agricole, littoral)

Action :

E 14 – Elaborer un cahier des charges des pratiques de démoustication compatibles avec le fonctionnement des écosystèmes

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : Ensemble des zones humides de l'embouchure de l'Aude
- Nature de l'action : Amélioration des pratiques de démoustication

Motivation/contexte

Le contrôle des populations de moustiques et d'autres nuisances biologiques, sont un enjeu essentiel pour l'économie et aujourd'hui le confort de l'habitat du littoral et des territoires environnants des zones humides sur un rayon de 20 km. L'élaboration d'un cahier des charges des pratiques d'intervention s'inscrit dans l'amélioration générale des pratiques en relation avec les objectifs par milieux et les contraintes liées à un milieu protégé. Parmi ces objectifs, celui de régénérer la roselière peut se révéler en contradiction avec le contrôle de la population du *Coquilletidia*, une des douzes espèces nuisantes du littoral, dont les larves se développent sur les racelles des roseaux.

Description

Associer étroitement l'EID et son conseil scientifique et technique aux objectifs par milieux et à l'élaboration du Règlement d'eau, rechercher et adopter des pratiques d'intervention raisonnées voire intégrées par rapport à ces objectifs qui ne contredisent pas l'action de contrôle des nuisances biologiques.

Tirer le plein enseignement du programme Life-Environnement mené en Petite Camargue (15/11/99-15/11/2002) pour la gestion durable d'un site « Ramsar » dont l'objectif était de proposer l'application d'une méthodologie normalisée compatible avec la gestion durable d'un site, conciliant respect de la biodiversité et contrôle de la nuisance.

Lien avec autres programmes extérieurs

PLAC, CTE et mesures agri-environnementales, Contrat pour une Agriculture Durable, plan de gestion de la chasse, tout projets intéressant la gestion et l'aménagement de l'espace.

Cadre réglementaire

Loi du 16/12/64 portant création de l'Entente Interdépartementale de la Démoustication, Règlement d'eau en préparation.

Montage	
<u>Animation</u>	<u>Maître d'ouvrage</u>
Structure de gestion	A définir
<u>Partenaires (Comité de pilotage)</u>	
Propriétaires fonciers dont le Conservatoire du littoral, Conservatoire des Espaces Naturels, Associations Foncières Agricoles, viticulteurs, manadier, bergers, associations de chasseurs et de protections de la nature, Communes, DDAF, DIREN	
<u>Outils réglementaires ou contractuels (à créer)</u>	
Cahier des charges	

Calendrier et phasage												
<u>Durée de l'opération</u>												
<input checked="" type="checkbox"/> 2003		<input type="checkbox"/> 2004		<input type="checkbox"/> 2005			<input type="checkbox"/> 2006		<input type="checkbox"/> 2007		<input checked="" type="checkbox"/> permanent	
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aou	sept	oct	nov	déc	
<u>Phasage</u>												
Réunion de coordination exposant d'une part les pratiques d'intervention de l'EID sur le site et l'expérience du Life-Environnement en Petite Camargue, et d'autre part les objectifs par milieu, identifiant les éventuelles contradictions et les axes de réflexion et de recherche												
Mise en œuvre, suivi et évaluation des pratiques d'intervention aux préoccupations environnementales encore renforcées et adaptées au site.												

Coût et financement	
<u>Coût estimatif global</u>	<u>Financement</u>
à définir	Union Européenne – EID – SMBVA – DIREN (programme RAGE) - Fonds structurels européens (DOCUP)

Connexion avec autres actions du plan de gestion
A1 – Restaurer la roselière de Vendres au sein de sa mosaïque de milieux humides (A 11 à A 13)
A21 – Améliorer les connaissances et acquérir des données sur le fonctionnement écologique des roselières de la Matte et de Pissevaches, mettre en place un suivi écologique
A22 - Action expérimentale de restauration d'un marais à roselière sur Pissevaches
B11 – Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydraulique du secteur de Pissevaches
B12 – Engager une concertation entre le CELRL, les associations, la commune de Fleury, les viticulteurs et les campings sur la gestion hydraulique de la lagune.

Priorité de l'action (par ordre décroissant)									
<u>Importance</u>		1 <input type="checkbox"/>	2 <input checked="" type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	<u>Urgence</u>		1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
<u>Justification</u>									
Il s'agit de renforcer et d'adapter des pratiques déjà respectueuses d'une gestion durable									

Enjeu :

E – Compatibilité des usages avec la préservation et la valorisation du site

Objectif :

E1 – Maintenir les activités et améliorer les pratiques en relation avec les objectifs par milieux (roselière, mosaïque agricole, littoral)

Action :

E 15 – Elaborer une carte de vocation des espaces

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : Ensemble du site
- Nature de l'action : Document de planification

Motivation/contexte

Les zones humides font l'objet de nombreuses utilisations et de multiples usages. Ces utilisations et ces usages sont à organiser pour prévenir les conflits qui peuvent contrarier les objectifs du Plan de gestion. L'organisation d'un partage de l'espace dans le temps de ces utilisations et usages, favoriseront le maintien des activités, améliorera les pratiques en relation avec les objectifs par milieux.

Description

Organiser (négocier, contractualiser et gérer) un partage de l'espace, dans le temps, sur la base d'une carte de vocations reconnues par les acteurs, mais également outil de connaissance, de propositions et d'aide à la décision du maître d'ouvrage. La carte de vocation devra être produite à partir d'une base rassemblant les données nécessaires, actualisables et évolutives, et exploitées sous un Système d'Information Géographique (SIG).

Lien avec autres programmes extérieurs

PLAC, CTE et mesures agri-environnementales, Contrat pour une Agriculture Durable, plan de gestion de la chasse, tout projets intéressant la gestion et l'aménagement de l'espace.

Cadre réglementaire

Aucun, il s'agit d'un outil opérationnel et non réglementaire, qui repose sur la convergence d'intérêts bien compris des acteurs.

Montage

Animation

Maître d'ouvrage

Structure de gestion

SMBVA

Partenaires (Comité de pilotage)

Propriétaires fonciers dont le Conservatoire du littoral, Conservatoire des Espaces Naturels, Associations Foncières Agricoles, viticulteurs, manadier, bergers, associations de chasseurs et de protections de la nature, Communes, Chambres d'Agricultures, DDAF, DIREN, SAFER, AFDH.

Outils réglementaires ou contractuels (à créer)

Carte de vocation

Calendrier et phasage

Durée de l'opération

■ 2003		□ 2004		□ 2005		□ 2006		□ 2007		□ permanent	
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sept	oct	nov	déc

Phasage

Organisation et plan de travail entre les partenaires mobilisant les moyens en fonction des principes méthodologiques retenus

Acquisition et traitement des données numériques existantes & Création de données numériques nouvelles (Occupation et Utilisation des sols - Propriétés et exploitations - Les usages)

Elaboration de la carte de vocations des espaces avec les acteurs qui précise les modalités du partage, notamment la localisation et les outils du partage (clôtures, passages, canaux, aménagements divers)

Coût et financement

Coût estimatif global

à définir

Financement

DIREN (programme RAGE) – SMBVA – Communes (dans le cadre de l'élaboration de leur PADD) - Fonds structurels européens (DOCUP)

Connexion avec autres actions du plan de gestion

A21 – Améliorer les connaissances et acquérir des données sur le fonctionnement écologique des roselières de la Matte et de Pissevaches, mettre en place un suivi écologique

B12 – Engager une concertation entre le CELRL, les associations, la commune de Fleury, les viticulteurs et les campings sur la gestion hydraulique de la lagune.

C21 – Organiser le partage et la gestion de l'espace entre les éleveurs

C24 – Contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de conventions de gestion des milieux ouverts et des zones humides avec les utilisateurs des basses plaines de l'Aude.

E13 – Améliorer l'accueil des oiseaux d'eau hivernants et des pratiques cynégétiques

F1.10 – Création d'un observatoire des milieux et des activités

F1.11 – Elaborer une charte pour un développement durable des Basses plaines

Priorité de l'action (par ordre décroissant)

Importance

1 ■ 2 □ 3 □

Urgence

1 ■ 2 □ 3 □

Justification

Action transversales. Place centrale de l'action qui sert potentiellement directement ou indirectement beaucoup d'autres actions : gestion hydraulique en fonction de la chasse par exemple.

F – Mobilisation de tous les acteurs pour un projet de territoire

12 actions



Enjeu :

F – Mobilisation de tous les acteurs pour un projet de territoire

Objectif :

F1 – Elaborer un projet de territoire avec les zones humides comme moteur d'un développement durable des basses plaines de l'Aude

Action :

F11 – Mettre en place une structure de gestion

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : Ensemble du site
- Nature de l'action : Gestion du site

Motivation/contexte

L'élaboration d'un document de référence, tel un plan de gestion, ne constitue que la première phase d'un plus vaste de projet de réhabilitation et de gestion d'espaces naturels.

Au delà de l'élaboration du diagnostic, de la définition des enjeux et des objectifs puis de l'identification des actions répondant à ces objectifs, il convient d'engager une phase opérationnelle, de veiller de façon permanente à sa cohérence, mais aussi d'en évaluer les effets sur les milieux et les activités. Dans ce cadre, la mise en place d'une structure dite « de gestion », constitue la clé de la réussite de tout projet de gestion concertée.

Elle doit être la garantie de pérennisation de la démarche de concertation entre tous les acteurs.

Description

Il s'agit d'identifier une structure existante ou de créer une nouvelle structure.

Ses missions sont : mise en œuvre du plan de gestion, animation, coordination des opérateurs, assistance technique et administrative auprès de maîtres d'ouvrage, suivi des milieux, gestion de milieux et d'ouvrages. Dans ce cadre elle ne supprime pas les acteurs de gestion en place mais développe les réseaux.

Pour assurer l'ensemble de ses missions, la structure doit être dotée d'une équipe technique composée à minima d'un Ingénieur-responsable assisté d'un technicien.

Elle est dotée de statuts de type public, gage de transparence, de représentativité du territoire et de capacité de financement. A la création d'une structure nouvelle, il est préféré, pour des raisons de faisabilité et de « simplicité » évidentes, mais aussi du fait de la présence de plusieurs syndicats de collectivités, de confier cette mission à une structure existante, avec bien entendu les ajustements statutaires nécessaires.

Quelque soit la structure juridique retenue, celle-ci doit se doter d'un **Conseil de Gestion** réunissant l'ensemble des acteurs et ayant des pouvoirs importants en matière d'orientation de la politique de gestion : évaluation des actions menées, réorientations éventuelles, propositions d'un programme annuel au Conseil Syndical. Ce Conseil de gestion est assisté de plusieurs **Commissions thématiques** (ex : eau, espace, coordination territoriale...) chargées de piloter les actions thématiques retenues dans le plan d'actions.

Enfin suivant l'importance des actions, leur durée, un Comité de Pilotage Restreint peut être mis en place après validation par la Commission thématique compétente.

Lien avec autres programmes extérieurs : Contrat de Plan Etat-Région

///

Cadre réglementaire

///

Montage	
<u>Animation</u> : SMBVA	<u>Maître d'ouvrage</u> : SMBVA ?
<u>Partenaires (Comité de pilotage)</u> : Départements de l'Aude, de l'Hérault, Agence de l'Eau, DIREN, Région LR	
<u>Outils réglementaires ou contractuels (à créer)</u> : Convention d'objectifs à passer avec les financeurs (Agence de l'Eau, DIREN, Région ?)	

Calendrier et phasage											
<u>Durée de l'opération</u>											
<input checked="" type="checkbox"/> 2003		<input type="checkbox"/> 2004		<input type="checkbox"/> 2005		<input type="checkbox"/> 2006		<input type="checkbox"/> 2007		<input checked="" type="checkbox"/> permanent	
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	jui	aou	sept	oct	nov	déc
<u>Phasage</u>											
2003 identification et mise en place de la structure											
2003-04 recrutement du personnel											

Coût et financement	
<u>Coût estimatif global</u>	<u>Financement</u>
Fonctionnement : 60-80k€/an	Agence de l'Eau, DIREN, membres statutaires de la structure (Départements 11, 34), Région ?,
Investissement : variable suivant programme	

Connexion avec autres actions du plan de gestion
F12 Elaborer le règlement intérieur
F16, F17, F18, F1.10, F1.11, F1.12 : outils de suivi de l'eau, de la végétation, du territoire

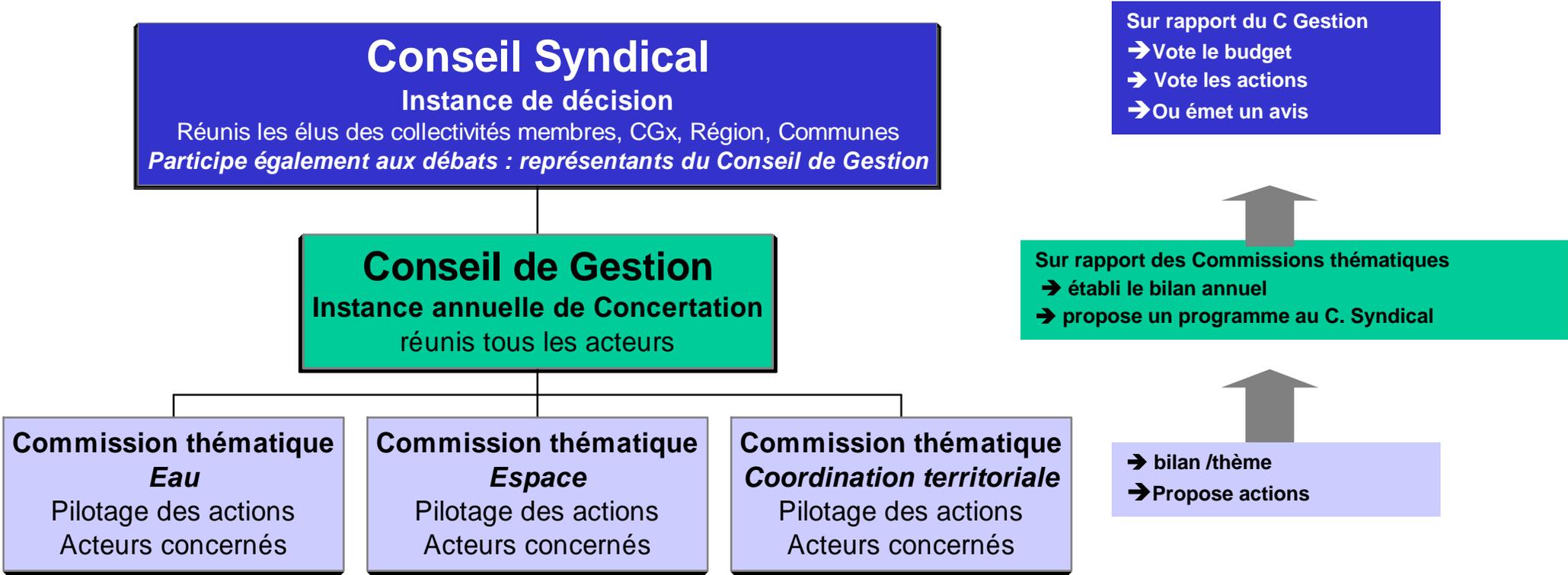
Priorité de l'action (par ordre décroissant)							
<u>Importance</u>	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	<u>Urgence</u>	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
<u>Justification</u>							
Toute la cohérence du projet de gestion globale des milieux repose sur la réalisation de cette action d'ici fin 2003							

Éléments de fonctionnement de la structure de gestion

Organe	Membres	Missions-Rôle	Prise de décision	Moyens	Fréquence réunions
<p>Conseil Syndical du Syndicat Mixte</p> <p><i>Présidé par un élu</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▫ CG11, CG34, Région ▫ 5 Communes ou leur groupement ▫ <u>à voix consultative</u> : représentants du Comité de gestion (rapporteurs des Commissions thématiques) 	<p>Organe décisionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Vote le budget ✓ décide des opérations à engager sous sa maîtrise d'ouvrage sur proposition du Conseil de Gestion ✓ émet un avis sur le programme annuel d'actions sur proposition du Conseil de Gestion 	<p>Vote à la majorité</p>	<p>Financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Crédits de fonctionnement 60 à 80k€/an → Crédits d'investissement variable mini 15-20k€ 	<p>Plusieurs fois par an si besoin</p> <p>Mais au moins</p> <p>→ 1fois/an lors du vote du budget et des actions et après réunion du Conseil de gestion</p>
<p>Conseil de gestion</p> <p><i>Présidé par un élu</i></p> <p><i>Assisté des rapporteurs des commissions thématiques</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Elus du Conseil Syndical ou ses représentants ▫ Acteurs locaux (représentants de structures professionnelles, assoc. diverses, représentants d'activités de loisirs), ▫ administrations d'Etat, des collectivités, Organe ouvert à tout public 	<p>Organe supérieure de concertation</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Entend les rapporteurs des commissions thématiques, ✓ Dresse le bilan de l'année écoulée, événements climatiques, déroulement des actions, gestion des milieux,... ✓ Evaluate le plan d'actions annuelles précédents, ✓ Etablit une proposition de plan d'actions au Conseil Syndical 	<p>Débats avec dégagement d'un consensus</p> <p>Autre cas : le Président et ses rapporteurs tranchent</p>	<p>Humain :</p> <ul style="list-style-type: none"> → 1 Ingénieur-responsable de la mise en œuvre du plan et de son suivi → 1 technicien, chargé des aspects suivi des milieux, d'actions de gestion, de cartographies... <p>Le personnel assure l'animation et le secrétariat du plan de gestion.</p>	<p>1 fois par an en préparation du vote du budget du Conseil Syndical</p> <p>Plusieurs fois si les circonstances le réclament</p>
<p>Commissions thématiques</p> <p><i>Présidées par un rapporteur désigné en séance</i></p>	<p>Tout membre du Conseil de gestion intéressé par un thème</p> <p>Organe ouvert à tout public</p>	<p>Chaque Commission pilote les actions de son thème et en rend compte annuellement au Conseil de Gestion</p> <p>Nombre variable / Trois principales</p> <ul style="list-style-type: none"> → gestion de l'eau → gestion de l'espace et ouverture au public → coordination territoriale 	<p>Avant tout débat et orientation des actions</p> <p>Débat et consensus</p>	<p>Il peut être mis à disposition de maître d'ouvrage pour assurer l'animation d'actions spécifiques</p>	<p>Variable suivant le programme d'actions placées sous sa responsabilité</p>
<p>Comité de pilotage restreint</p> <p><i>Pour chaque action</i></p>	<p>Désigné par le maître d'ouvrage en accord avec la Commission thématique correspondante</p>	<p>Pilotage d'une action déterminée</p>	<p>Responsabilité du maître d'ouvrage qui s'engage à faire débattre les orientations à donner</p>	<p>Voir maître d'ouvrage.</p> <p>Possibilité d'assistance administrative et technique du personnel structure de gestion</p>	<p>Variable suivant l'importance de l'action</p>

ORGANIGRAMME GENERALE

Fonctions des instances



Enjeu :

F – Mobilisation de tous les acteurs pour un projet de territoire

Objectif :

F1 – Elaborer un projet de territoire avec les zones humides comme moteur d'un développement durable des basses plaines de l'Aude

Action :

F12 – Elaborer le règlement intérieur de la structure

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : Ensemble du site
- Nature de l'action : Gestion du site

Motivation/contexte

La structure de gestion est composée de plusieurs organes décisionnels et de pilotage : Conseil Syndical, Comité de gestion, Commissions thématiques et éventuellement Comités de pilotage restreint pour chaque action.

Avant d'engager une réelle mise en œuvre, de prendre des décisions, d'orienter la gestion, il convient de fixer aussi précisément que possible les règles de la concertation en définissant les rôles, pouvoirs et responsabilités de chaque composante de la structure de gestion.

Description

Le règlement intérieur est établi par la structure de gestion ; il doit donc être validé par le Conseil de gestion. Il précise les modalités d'organisation de la structure, les liens fonctionnels et décisionnels entre les différents organes qui la composent. Il en détermine le rôle, les moyens, le fonctionnement, la fréquence de réunion. Chaque acteur s'engage à respecter ce règlement intérieur.

Lien avec autres programmes extérieurs

///

Cadre réglementaire

///

Montage

Animation

Structure de gestion

Maître d'ouvrage

Structure de gestion

Partenaires (Comité de pilotage)

Validation par l'ensemble des acteurs c'est à dire en Conseil de gestion

Outils réglementaires ou contractuels (à créer)

Engagement moral des acteurs

Calendrier et phasage											
<u>Durée de l'opération</u>											
<input checked="" type="checkbox"/> 2003		<input type="checkbox"/> 2004		<input type="checkbox"/> 2005		<input type="checkbox"/> 2006		<input type="checkbox"/> 2007		<input type="checkbox"/> permanent	
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	jui	aou	sept	oct	nov	déc
<u>Phasage</u>											
2003 : élaboration											
2004 : mise en oeuvre											

Coût et financement	
<u>Coût estimatif global</u>	<u>Financement</u>
Réalisé en régie par la structure de gestion	Fonds structurels européens (DOCUP)

Connexion avec autres actions du plan de gestion
F11 - Mettre en place une structure de gestion

Priorité de l'action (par ordre décroissant)							
<u>Importance</u>	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	<u>Urgence</u>	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
<u>Justification</u>							
Il s'agit d'établir la « règle du jeu » de la concertation et des décisions à prendre en matière de gestion, préalable indispensable à toute mise en œuvre du plan de gestion.							

Enjeu :

F – Mobilisation de tous les acteurs pour un projet de territoire

Objectif :

F1 – Elaborer un projet de territoire avec les zones humides comme moteur d'un développement durable des basses plaines de l'Aude

Action :

F13 – Extension du plan de gestion à l'étang de Capestang

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : : Etang du Capestang
- Nature de l'action : extension du site

Motivation/contexte

L'étang de Capestang fait partie intégrante du complexe de zones humides de l'embouchure de l'Aude. Il présente des caractéristiques semblables avec les milieux plus aval de la Matte, Vendres et Pissevaches. Par ailleurs il est en liaison avec ses milieux par l'intermédiaire de réseaux de canaux. Ainsi sa gestion et son fonctionnement ont un impact sur les autres zones humides de l'embouchure. Enfin il ne fait pas l'objet d'une gestion concertée.

De ce fait et dans le souci d'approche cohérente qui préside au plan de gestion il convient d'intégrer cette zone humide à la démarche d'ensemble.

Description

Mettre en place une concertation en recensant tous les acteurs de cet étang. Une attention toute particulière devra être accordée à l'analyse des compétences des collectivités nouvellement créées (Intercommunalité) afin d'appréhender leur capacité à se porter maître d'ouvrage d'une telle démarche.

Réaliser un plan de gestion de l'étang de Capestang.

Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic

Phase 2 définition des enjeux et des objectifs

Phase 3 : élaboration d'un plan d'actions sur 5 ans

Lien avec autres programmes extérieurs

///

Cadre réglementaire

///

Montage

Animation

SMBVA

Maître d'ouvrage

A définir en fonction des compétences des Intercommunalités

Partenaires (Comité de pilotage)

Outils réglementaires ou contractuels (à créer)

///

Calendrier et phasage

Durée de l'opération

2003

2004

2005

2006

2007

permanent

Janv	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aou	sept	oct	nov	déc
------	-----	-----	-----	-----	------	------	-----	------	-----	-----	-----

Coût et financement	
<u>Coût estimatif global</u> 20.000 €	<u>Financement</u> Agence de l'Eau, DIREN, Fonds structurels européens (DOCUP)

Connexion avec autres actions du plan de gestion
///

Priorité de l'action (par ordre décroissant)	
<u>Importance</u> 1 ■ 2 □ 3 □	<u>Urgence</u> 1 □ 2 ■ 3 □
<u>Justification</u> Il s'agit d'assurer la cohérence de la gestion de l'ensemble de ces zones humides interdépendantes. Mais aussi de proposer une véritable gestion de l'étang de Capeatang , milieu en tout point remarquable. Sans être d'une extrême urgence, d'autant que cette action nécessite une structure de gestion avec des moyens, il convient de ne pas trop retarder cette réflexion pour l'intégrer pleinement dans la gestion qui doit prochainement s'engager sur les milieux aval.	

Enjeu :

F – Mobilisation de tous les acteurs pour un projet de territoire

Objectif :

F1 – Elaborer un projet de territoire avec les zones humides comme moteur d'un développement durable des basses plaines de l'Aude

Action :

F14 – Mise en place de la gestion des terrains du conservatoire du littoral et assermentation d'un garde

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : : Terrains du CELRL (450 ha)
- Nature de l'action : Gestion des terrains CELRL

Motivation/contexte

Le Conservatoire du Littoral est propriétaire de près de 450 hectares sur le secteur. Il n'a pas vocation à gérer directement ses terrains, la loi lui impose de mettre en place des partenariats avec les collectivités locales : communes ou structures intercommunales.

La Commune de Fleury est gestionnaire de l'Etang de Pissevaches. En revanche, les propriétés sur les communes de Vendres et de Lespignan ne sont couvertes par aucune convention de gestion, même si la commune de Vendres exerce quelques missions d'entretien et de police, notamment sur le secteur de la plage de Vendres.

Il existe des activités agricoles sur ces parcelles, dont le suivi est rendu difficile par l'absence d'une structure locale de gestion.

Il n'a pas été jusqu'alors possible de confier la gestion du secteur aux communes, du fait de l'ampleur des enjeux et surtout, parce que la gestion cohérente du secteur nécessite une réflexion globale, dépassant le seul cadre communal. L'importance des enjeux du secteur nécessite une coordination d'ensemble, mais également une implication sur le terrain, par exemple pour veiller au respect des conventions particulières d'usage et des cahiers des charges négociés avec les exploitants.

Description

Le Conservatoire du Littoral souhaite la mise en place d'une structure de gestion de ses terrains qui garantisse une cohérence d'ensemble à l'échelle de l'embouchure de l'Aude. Du fait de l'importance des enjeux du secteur, et afin de remédier aux difficultés rencontrées jusqu'alors pour gérer ses terrains, cette structure de gestion doit être de compétence intercommunale afin de garantir une prise en compte des enjeux à une échelle pertinente. La dite structure de gestion se verra confiée, par Convention, la gestion des terrains du Conservatoire du littoral.

Elle y aura pour missions : le suivi, la mise en œuvre de mesures de gestion telles que définies dans la Convention et conformément aux orientations du plan de gestion, permettre le contrôle des conventions particulières, et assumer de missions d'information, de surveillance et de police permettant une cohabitation des différents usages.

Elle sera co-signataire des conventions d'usage (passées notamment avec des agriculteurs, éleveurs, ...), pour lui permettre d'en assurer le suivi, mais aussi pour lui permettre de percevoir les redevances qui y sont associées.

Lien avec autres programmes extérieurs

Association aux démarches de territoires, intégration dans la politique nationale de préservation des milieux naturels en général, et des zones humides en particulier.

Cadre réglementaire

Convention cadre de gestion sur le modèle validé par le Conseil d'Administration du Conservatoire, fixant les modalités de gestion, dont le plan de gestion est la référence. Les missions accordées concernent également des missions de police. Le Conservatoire peut donc faire commissioner le personnel du gestionnaire (formation prise en charge par le Conservatoire).

Montage

Animation

CELRL, SMBVA

Maître d'ouvrage

CELRL

Partenaires (Comité de pilotage)

Outils réglementaires ou contractuels (à créer)

Convention de gestion

Calendrier et phasage

Durée de l'opération

■ 2003	2004 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 2005	<input type="checkbox"/> 2006	<input type="checkbox"/> 2007	■ permanent						
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	jui	aou	sept	oct	nov	déc

Phasage

Elaboration de la Convention et signature : 2003-2004

Mise en œuvre : permanente

Coût et financement

Coût estimatif global

Fonctionnement (investissement à la charge du Conservatoire)

Financement

Recettes affectées au gestionnaire : de l'ordre de 2.500 €/an (pour le moment)

Connexion avec autres actions du plan de gestion

///

Priorité de l'action (par ordre décroissant)

Importance	1 <input type="checkbox"/>	2 <input checked="" type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	Urgence	1 <input type="checkbox"/>	2 <input checked="" type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
------------	----------------------------	---------------------------------------	----------------------------	---------	----------------------------	---------------------------------------	----------------------------

Justification

La mise en place d'une gestion des terrains du Conservatoire du Littoral doit permettre de réaliser des actions à caractère démonstratif notamment.

Enjeu :

F – Mobilisation de tous les acteurs pour un projet de territoire

Objectif :

F1 – Elaborer un projet de territoire avec les zones humides comme moteur d'un développement durable des basses plaines de l'Aude

Action :

F15 – Réalisation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR 9101435

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : : Zones humides de l'embouchure de l'Aude
- Nature de l'action : Gestion des habitats et des espèces "Directive Habitats" et "Directive Oiseaux"

Motivation/contexte

Le territoire est constitué de différentes entités écologiques, d'associations végétales caractéristiques des zones humides ainsi que de nombreuses espèces patrimoniales. La présence de ces habitats et de ces espèces a justifié la désignation de la Zone de protection spéciale (ZPS, Directive oiseaux) et son inscription sur la liste des Sites d'intérêt communautaire (Directive Habitats). Le site des « Basses plaines de l'Aude », proposé à l'inscription au Réseau Natura 2000 au titre de la Directive Habitats, présente un ensemble important d'habitats d'intérêt communautaire dont un prioritaire (les steppes salées à *Limonium*).

La désignation des sites Natura 2000 a pour objectif l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de développement durable pour la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces en partenariat avec les usagers du site. La phase d'étude préliminaire du document d'objectifs est achevée (inventaire et cartographie des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire). Elle a également contribué à renseigner la phase diagnostic du plan de gestion.

Un opérateur commun (Plan de gestion et DOCOB) est souhaité par les services de l'Etat afin d'assurer une meilleure coordination entre les deux démarches.

Description

Le projet sera élaboré sous la responsabilité du Préfet et d'un Comité de Pilotage regroupant les représentants de tous les acteurs concernés par la gestion du site (collectivités locales, administrations, profession agricole, chasseurs, gestionnaires du réseau hydraulique, propriétaires fonciers, associations...). Le document d'Objectifs devra définir, en concertation avec les usagers et décideurs du site, à la fois les objectifs de conservation à affecter à chaque habitat naturel et habitat d'espèce d'intérêt communautaire, ainsi que les actions à mettre en place pour les atteindre.

Le projet apporte également des ressources financières pour réaliser le programme d'actions défini en concertation. Il s'inscrit ainsi en complément des objectifs et moyens du plan de gestion des zones humides des Basses plaines de l'Aude.

Lien avec autres programmes extérieurs

Life Butor étoilé

Cadre réglementaire

Directive européenne Habitats et Oiseaux

Ordonnance du 11 avril 2001 relative au Réseau Natura 2000 et décret d'application

Montage

Animation

Bureau d'études

Maître d'ouvrage

Structure de gestion

Partenaires (Comité de pilotage)
Comité de pilotage du Plan de gestion
Outils réglementaires ou contractuels (à créer)
Contrat de gestion Natura 2000

Calendrier et phasage												
<u>Durée de l'opération</u>												
<input checked="" type="checkbox"/> 2003			<input checked="" type="checkbox"/> 2004			<input type="checkbox"/> 2005		<input type="checkbox"/> 2006		<input type="checkbox"/> 2007		<input type="checkbox"/> permanent
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aou	sept	oct	nov	déc	
<u>Phasage</u>												
Désignation de l'opérateur (après constitution de la structure de gestion) ;												
Installation du Comité de pilotage ;												
Diagnostic socio-économique en complément du diagnostic du Plan de gestion ;												
Définition, hiérarchisation des objectifs de gestion des habitats d'intérêt communautaire à moyen terme / Concertation locale												
Définition des mesures de gestion à mettre en place (liens directs avec les fiches actions de gestion des milieux du plan de gestion A1, A2, B1, C2, D1)												
Définition des dispositions financières et des moyens de mise en œuvre comme les contrats de gestion Natura 2000 (propriétaires, agriculteurs, chasseurs, acteurs du tourisme...)												

Coût et financement	
<u>Coût estimatif global</u>	<u>Financement</u>
Etude globale : 20'000 à 30'000 €	Fond de gestion des milieux naturels (FGMN) + Cofinancements communautaires (MAE, Life Nature III, Fonds structurels)

Connexion avec autres actions du plan de gestion
Le Document d'objectif est relié à toutes les actions du plan de gestion. Cependant, il doit plus particulièrement être relié aux actions concernant directement la gestion des milieux naturels
A12 – Augmenter les apports d'eau douce (réessuyage des terres et gestion du barrage anti-sel)
A13 – Améliorer et favoriser la circulation hydraulique à l'intérieur de l'étang de Vendres
A14 – Gérer la vanne du Chichoulet (maîtrise des niveaux d'eau)
A22 – Action expérimentale de restauration d'un marais à roselières sur Pissevaches
B12 – Gestion concertée de la lagune de Pissevaches
C21 – Organiser le partage et la gestion de l'espace
C22 – Mettre en œuvre des actions d'expérimentations de gestion des milieux prairiaux (lutte contre Lippia canescens)
C23 – Etude de faisabilité pour la restauration des prairies de fauche dans les milieux salés
C24 – Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de conventions de gestion des milieux ouverts et des zones humides avec les utilisateurs des basses plaines de l'Aude
D11 – Mettre en place une organisation de la fréquentation et des stationnements sur le lido
D12 – Développer des actions de génie écologique
E13 – Améliorer l'accueil des oiseaux d'eau hivernants et des pratiques cynégétiques

Priorité de l'action (par ordre décroissant)							
<u>Importance</u>	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	<u>Urgence</u>	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>

Justification

Le calendrier de mise en œuvre du Document d'objectifs doit prendre rapidement la suite du plan de gestion et s'appuyer sur la concertation engagée par le SMBVA. Il doit par ailleurs permettre la contractualisation d'objectifs avec les acteurs du territoire (Contrats Natura 2000)

Enjeu :

F – Mobilisation de tous les acteurs pour un projet de territoire

Objectif :

F1 – Elaborer un projet de territoire avec les zones humides comme moteur d'un développement durable des basses plaines de l'Aude

Action :

F16 – Conception d'un suivi global de la qualité de l'eau des zones humides de l'embouchure

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : : Les étangs (la matte, Vendres, Pissavaches, Capestang)
- Nature de l'action : suivi de la qualité de l'eau

Motivation/contexte

Un suivi rigoureux de la qualité de l'eau des différentes unités hydrologiques (La Matte, Vendres, Pissevaches et Capestang) de l'embouchure de l'Aude est un élément fondamental de la compréhension du fonctionnement global de ce territoire et un outil d'appréciation de l'impact des actions de gestion qui sont menées.

Il existe deux réseaux de suivi à l'échelle de la région qui n'interviennent qu'en partie sur le territoire de l'embouchure de l'Aude (Vendres et Pissevaches de façon expérimentale).

Description

Le projet consiste à évaluer la faisabilité et l'opportunité d'un suivi de la qualité de l'eau à partir de la description du système hydraulique et d'observations sur un cycle annuel.

A l'issue de cette évaluation globale il devra être proposé une stratégie d'échantillonnage et une évaluation des coûts annuels pour la mise en œuvre du protocole de mesures bimensuelles des paramètres physico-chimiques des eaux défini dans le cadre du Forum des Observateurs et Gestionnaires des Etangs Méditerranéens du Languedoc-Roussillon (FOGEM) organisé par la DIREN.

Principales étapes : Bilan, évaluation et interprétation des données du suivi existant (FOGEM - Vendres) ; Complément de suivi sur Pissevaches ; Prospections sur le terrain, relevés physico-chimiques et choix des stations pour les nouveaux sites ; Evaluation de l'opportunité de mise en œuvre d'un suivi pérenne.

Lien avec autres programmes extérieurs

Lien avec le RSL à envisager (restitution commune ?)

Cadre réglementaire

Réglementation sur la qualité de l'eau

Montage

Animation

CPIE du Narbonnais

Maître d'ouvrage

CPIE du Narbonnais

Partenaires (Comité de pilotage)

DIREN, SMBVA, CEH Perpignan, Assoc. Patrimoine et Nature, CPIE, propriétaires, usagers

Outils réglementaires ou contractuels (à créer)

///

Enjeu :

F – Mobilisation de tous les acteurs pour un projet de territoire

Objectif :

F1 – Elaborer un projet de territoire avec les zones humides comme moteur d'un développement durable des basses plaines de l'Aude

Action :

F17 – Mise en place d'un réseau de suivi de la roselière à l'échelle des zones humides de l'embouchure de l'Aude (réseau Rozo) : niveaux d'eau, salinité et suivi de la roselière

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : zones humides de l'embouchure de l'Aude
- Nature de l'action : suivi de la salinité, des niveaux d'eau et de l'état des roselières

Motivation/contexte

Salinité et niveaux d'eau :

Un suivi de la salinité et des niveaux d'eau est déjà mené par l'Association Patrimoine et Nature sur l'étang de Vendres. Dans le cadre du LIFE-Butor, la Station Biologique de la Tour du Valat mène avec cette association ces suivis sur 5 points dans le secteur de Vendres, jusqu'à mi 2004 ou au début de l'année 2005. Quelques suivis ont été mis en place par l'EID (Unité de Narbonne) sur la zone de Pissevaches. Il s'agirait donc d'élargir ces mesures en construisant un réseau sur l'ensemble des zones humides de l'embouchure de l'Aude. Pour cela, il faut ajouter des points de mesure de la salinité et sur les niveaux d'eau dans les secteurs de la Matte, de Pissevaches et de Fleury.

Roselière :

Une étude de l'évolution de la roselière sur Vendres a été menée en 2002 par une stagiaire encadrée par l'Association Patrimoine et Nature et la Station Biologique de la Tour du Valat. La roselière est inclus dans les cartographies de l'EID. Cela a permis l'analyse de photos aériennes pour quantifier la régression de la roselière. Il serait très utile d'étendre cette étude à l'ensemble de la zone considérée (cartographier et caractériser les roselières sur toute la zone).

Description

Ces mesures pourront être menées par les techniciens de l'Association Patrimoine et Nature et/ou par la future structure de gestion à mettre en place. Le suivi eau - salinité demandera une à deux journées de travail par mois et environ deux jours par an pour la synthèse et l'interprétation des résultats.

La Station Biologique de la Tour du Valat propose d'intervenir pour la définition du protocole, en particulier en venant sur la zone pour déterminer la localisation de nouveaux points de mesure, en installant des piézomètres. Cela représenterait 2 journées d'intervention.

La cartographie des roselières nécessite l'analyse approfondie des images déjà disponibles, en se penchant sur les secteurs qui n'ont pas encore été étudiés, ainsi que l'acquisition de quelques nouvelles images. L' EID-Méditerranée dispose déjà d'une cartographie de la végétation qu'il serait judicieux de valoriser et utiliser dans le cadre d'un travail commun. Les roselières seront caractérisées selon un protocole déjà utilisé dans le rezo du Rozo et le Life Butor.

Lien avec autres programmes extérieurs

Programme LIFE Butor, Réseau Rozo

Cadre réglementaire

///

Montage	
<u>Animation</u> Tour du Valat	<u>Maître d'ouvrage</u> Tour du Valat
<u>Partenaires (Comité de pilotage)</u> SMBVA, Station Biologique de la Tour du Valat, EID-Méditerranée, Propriétaires, usagers	
<u>Outils réglementaires ou contractuels (à créer)</u> ///	

Calendrier et phasage											
<u>Durée de l'opération</u>											
<input checked="" type="checkbox"/> 2003		<input type="checkbox"/> 2004		<input type="checkbox"/> 2005		<input type="checkbox"/> 2006		<input type="checkbox"/> 2007		<input checked="" type="checkbox"/> permanent	
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sept	oct	nov	déc
<u>Phasage</u>											

Coût et financement	
<u>Coût estimatif global</u> 2.400 €	<u>Financement</u> Tour du Valat (50%), SMBVA (50%)

Connexion avec autres actions du plan de gestion
<p>A11, A12, A13, A21, A22</p> <p>Pour atteindre l'objectif A1 « Restaurer le roselière de Vendres au sein des mosaïques de milieux humides », il faut disposer de connaissances concernant les niveaux d'eau et les salinités.</p> <p>Concernant l'action A13 « Gérer la vanne du Chichoulet », ces mesures proposées en F16 aideront à mesurer l'efficacité de la gestion de cette vanne. En effet, il faut connaître l'évolution récente de la roselière et ensuite suivre la réaction de la roselière aux mesures de gestion.</p> <p>Cette action rejoint également l'objectif A2 « Maintenir les marais à roselières de la Matte et de Pissevaches ».</p> <p>Ces suivis rejoignent l'objectif B1 « Rétablir le fonctionnement naturel de la lagune de Pissevaches », pour l'action B11 : « Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydraulique du secteur de Pissevaches ».</p>

Priorité de l'action (par ordre décroissant)					
Importance	1 ■	2 □	3 □	Urgence	1 ■ 2 □ 3 □
<u>Justification</u>					
<p>Ces suivis sont importants car liés aux autres actions du plan de gestion, et ils sont urgents car il faut disposer des premiers points du suivi dans le temps pour pouvoir en faire une analyse et ensuite évaluer l'impact des actions du plan de gestion.</p> <p>La roselière est un élément central des objectifs du plan de gestion. La connaissance de sa dynamique puis son suivi sont donc des préalables indispensables aux actions.</p>					

Enjeu :

F – Mobilisation de tous les acteurs pour un projet de territoire

Objectif :

F1 – Elaborer un projet de territoire avec les zones humides comme moteur d'un développement durable des basses plaines de l'Aude

Action :

F18 – Mise en place d'un suivi de l'évolution de la végétation

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : : Site *Natura2000* FR 9101435 « Basse Plaine de l'Aude »
- Nature de l'action : Suivi d'indicateurs écologiques

Motivation/contexte

Le suivi des actions menées et la mesure de leur impact font partie intégrante de la mise en œuvre du Document d'objectifs du site *Natura2000*. Les données obtenues constituent la base indispensable à l'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et permettent si nécessaire le réajustement du plan de gestion.

Description

Mise en place d'un suivi d'indicateurs de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Tableau récapitulatif des habitats d'intérêt communautaire présents dans le site

Intitulé de l'habitat	Code <i>Natura2000</i> [* = prioritaire]	Surface dans le site [ha]
Végétations annuelles à Salicornes	1310	10 à 15
Prés salés méditerranéens	1410	288
Fourrés halophiles méditerranéens	1420	653
Steppes salées méditerranéennes	*1510	22
Prairies maigres de fauche	6510	44

Indicateur N°1 : Caractéristiques qualitatives et quantitatives de la diversité végétale

Indicateur de grande précision pour la caractérisation de l'état et de l'évolution du milieu

*Méthode standard appliquée depuis longtemps à l'échelle internationale et testée dans le cadre du programme *Natura2000* (cf. Gunnemann & Fartmann in Fartmann et al. 2001)*

- liste exhaustive des espèces
- indice d'abondance-dominance par espèce
- Relevés de végétation annuels sur quadrats de suivi permanents – 17 placettes

Indicateur N°2 : Suivi de la dynamique des habitats dans le temps

Mise en évidence de la dynamique spatiale de l'habitat

Méthode standard déjà appliquée pour l'inventaire de l'existant

- Photo-interprétation et cartographie des modifications des habitats tous les 6 ans

Lien avec autres programmes extérieurs

///

Cadre réglementaire

///

Montage

<u>Animation</u> CEN LR	<u>Maître d'ouvrage</u> SMBVA
<u>Partenaires (Comité de pilotage)</u>	
<u>Outils réglementaires ou contractuels (à créer)</u>	
///	

Calendrier et phasage											
<u>Durée de l'opération</u>											
<input checked="" type="checkbox"/> 2003		<input type="checkbox"/> 2004		<input type="checkbox"/> 2005		<input type="checkbox"/> 2006		<input type="checkbox"/> 2007		<input checked="" type="checkbox"/> permanent	
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sept	oct	nov	déc
<u>Phasage</u>											
<u>Indicateur N°1 :</u>											
Mise en place du suivi au démarrage de la mise en œuvre du plan de gestion.											
Phasage :											
1 ^{ère} année n (9 jours):											
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des placettes permanentes : 2 jours - Relevés de végétation (env. 5 placettes par jour) : 4 jours - Rédaction du rapport : 3 jours 											
Années suivantes											
<ul style="list-style-type: none"> - Relevés et rédaction : 7jours/an 											
<u>Indicateur N°2 :</u>											
Etude de cet indicateur 6 ans après le démarrage de la mise en œuvre du plan de gestion.											
Phasage :											
Année n + 6 (15 jours):											
<ul style="list-style-type: none"> - Digitalisation des habitats par photo-interprétation : 6 jours - Reconnaissance de terrain : 6 jours - Rédaction du rapport : 3 jours 											

Coût et financement	
<u>Coût estimatif global</u>	<u>Financement</u>
<u>Suivi de l'indicateur N°1 :</u>	Montage financier 1ère année de suivi :
1ère année n : 9 jours à 380€/j = 3420 € TTC	Département de l'Hérault : 855€ (25%)
années suivantes : 7 jours à 380€/j = 2660 € TTC	Région L-R : 855€ (25%)
<u>Suivi de l'indicateur N°2 :</u>	DIREN L-R : 1026€ (30%)
Année n+6 : 15 jours à 380€/j = 5700 € TTC	CEN L-R : 684€ (20%)
Total = 11'780€	

Connexion avec autres actions du plan de gestion
Cette action relative au suivi des indicateurs de l'état de conservation des milieux est en étroite relation avec l'ensemble des actions sur le site.

Priorité de l'action (par ordre décroissant)							
<u>Importance</u>	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	<u>Urgence</u>	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>

Enjeu :

F – Mobilisation de tous les acteurs pour un projet de territoire

Objectif :

F1 – Elaborer un projet de territoire avec les zones humides comme moteur d'un développement durable des basses plaines de l'Aude

Action :

F19 -: Formation des écogardes à la gestion des milieux naturels

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : ensemble du site
- Nature de l'action : formation

Motivation/contexte

Les zones humides sont des espaces naturels fragiles nécessitant une surveillance et un suivi écologique pour maintenir leur qualité biologique. Depuis quelques années la Mairie de Vendres et l'association Nature et Patrimoine disposent d'«écogardes» dont 3 ont pour missions le suivi écologique, l'entretien des milieux et la surveillance. Ces missions contribuent à la mise en œuvre d'actions inscrites au plan de gestion telles la gestion des terrains du conservatoire, les suivis écologiques, l'observatoire des milieux.

Pour étendre ces missions à l'ensemble du périmètre, d'autres communes devront recruter des écogardes et il sera nécessaire de coordonner leurs actions à l'échelle de la Basse Vallée de l'Aude, mais aussi de compléter leur formation. L'enjeu est de faire évoluer leur profil vers un emploi de « garde-gestionnaire » (référentiel d'emplois des agents affectés à la gestion des terrains du CELRL) de façon à ce qu'ils puissent s'approprier le plan de gestion, mettre en œuvre les opérations les concernant, et réaliser un diagnostic d'urgence permettant d'alerter les gestionnaires .

Description

Les besoins en formation complémentaire identifiés pour les écogardes en poste concernent les domaines suivants : la méthodologie de plan de gestion, le fonctionnement écologique des milieux naturels (en particulier les milieux lagunaires et dunaires), les techniques de suivi écologique et de gestion écologique, et l'initiation aux techniques d'interprétation de la nature pour leur permettre de faire le lien avec les activités pédagogiques.

Les intervenants dans cette formation seront sollicités parmi les opérateurs des réseaux de suivi et du plan de gestion : réseau ROZO, réseaux FOGEM et RSL, Méridionalis, CEN LR ...

Lien avec autres programmes extérieurs

La formation pourrait être proposée à l'ATEN et être élargie à d'autres agents des terrains du CELRL.

Cadre réglementaire

Certains écogardes ont suivi le commissionnement « garde du Conservatoire du littoral ».

Montage	
<u>Animation</u> CPIE des Pays Narbonnais	<u>Maître d'ouvrage</u> SMBVA
<u>Partenaires (Comité de pilotage)</u> SMBVA, DIREN, CELRL, ATEN, Association Patrimoine et Nature, Méridionalis, CEN LR, Tour du Valat (pôle lagunes), CPIE	
<u>Outils réglementaires ou contractuels (à créer)</u> ///	

Calendrier et phasage											
<u>Durée de l'opération</u>											
<input type="checkbox"/> 2003		<input checked="" type="checkbox"/> 2004		<input type="checkbox"/> 2005		<input type="checkbox"/> 2006		<input type="checkbox"/> 2007		<input type="checkbox"/> permanent	
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	jui	aou	sept	oct	nov	déc
<u>Phasage</u> Montage et recrutement d'écogardes : 2 nd semestre 2003 Formation printemps 2004											

Coût et financement	
<u>Coût estimatif global</u> Evaluation : 6.400 € (groupe 10 à 15)	<u>Financement</u> à définir, probablement MEDD, CELRL, employeurs et SMBVA, Fonds structurels européens (DOCUP)

Connexion avec autres actions du plan de gestion
F14 : mise en place gestion des terrains CELRL et commissionnement d'un garde F16-F17-F1.10 : réseaux de suivi et observatoire des milieux H22 : formation pédagogique des écogardes

Priorité de l'action (par ordre décroissant)	
<u>Importance</u> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	<u>Urgence</u> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
<u>Justification</u> La formation des écogardes aux suivis et à la gestion des milieux est une garantie pour la qualité des suivis écologiques et l'évaluation des opérations de gestion.	

Enjeu :

F – Mobilisation de tous les acteurs pour un projet de territoire

Objectif :

F1 – Elaborer un projet de territoire avec les zones humides comme moteur d'un développement durable des basses plaines de l'Aude

Action :

F1.10 – Création d'un observatoire des milieux et des activités

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : Ensemble du territoire
- Nature de l'action : Suivi - évaluation

Motivation/contexte

La mise en œuvre du plan de gestion doit nécessairement s'accompagner du suivi des actions menées et de l'évaluation de leur efficacité au regard des objectifs fixés, de manière à pouvoir réajuster si nécessaire le plan de gestion et en évaluer régulièrement les résultats.

Il s'agit de disposer d'outils de type tableau de bord d'indicateurs de suivi des actions, notamment au regard de l'évolution des milieux et des activités sur le site.

L'observatoire est piloté par la structure en charge de l'animation et de la coordination du plan de gestion (*structure de gestion*). Par ailleurs, le processus d'évaluation doit être connecté à l'organisation fonctionnelle et partenariale du site, en particulier par l'intermédiaire du Comité de pilotage qui doit prendre l'initiative de l'évaluation, valider le dispositif conçu et mis en œuvre par la structure de gestion, au besoin avec un appui conseil.

Description

Proposer un outil d'évaluation-suivi du plan de gestion sous forme d'un tableau de bord des opérations de gestion s'appuyant sur :

- Des indicateurs de suivi annuel : Résultats du suivi écologique (tendances évolutives, bien fondé des méthodes appliquées, ...) ; Etat d'avancement des opérations ; Suivi des opérations non programmées mais réalisées ; Bilan financier.
- Des bilans annuels : analyse transversale des résultats sous forme d'un bilan technique et financier et établissement d'un nouveau plan de travail annuel.

Lien avec autres programmes extérieurs

Autres programmes de gestion de sites littoraux (réseaux de gestionnaires)

Cadre réglementaire

Sans objet – Outil opérationnel

À rapprocher cependant des principes généraux de l'évaluation des politiques publiques (conduites par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics respectifs), ayant pour objet d'apprécier leur efficacité en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre.

Montage	
<u>Animation</u> Bureau d'études (conception, mise en place de l'outil)	<u>Maître d'ouvrage</u> SMBVA
<u>Partenaires (Comité de pilotage)</u> Maîtres d'ouvrages des différentes opérations du plan de gestion	
<u>Outils réglementaires ou contractuels (à créer)</u> ///	

Calendrier et phasage											
<u>Durée de l'opération</u>											
<input checked="" type="checkbox"/> 2003		<input type="checkbox"/> 2004		<input type="checkbox"/> 2005		<input type="checkbox"/> 2006		<input type="checkbox"/> 2007		<input type="checkbox"/> permanent	
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sept	oct	nov	déc
<u>Phasage</u> Mise en place de l'outil d'évaluation-suivi au démarrage de la mise en œuvre du plan de gestion											

Coût et financement	
<u>Coût estimatif global</u> Conception et mise en place d'un outil d'évaluation-suivi : 10 jours d'ingénieur (6'000 €HT) + 7 jours de technicien (SIG, tableau de bord) : 3.150 €HT Total : 9'150 €HT + coût de fonctionnement (à chiffrer)	<u>Financement</u> Partenaires financiers potentiels : DIREN (programme RAGE), SMBVA, Fonds structurels européens (DOCUP)

Connexion avec autres actions du plan de gestion
Cette action relative à la mise en place d'un observatoire est en étroite relation avec l'ensemble des actions sur le site.

Priorité de l'action (par ordre décroissant)							
<u>Importance</u>	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	<u>Urgence</u>	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
<u>Justification</u> Outil de suivi indispensable à la mise en œuvre du plan de gestion.							

Enjeu :

F – Mobilisation de tous les acteurs pour un projet de territoire

Objectif :

F1 – Elaborer un projet de territoire avec les zones humides comme moteur d'un développement durable des basses plaines de l'Aude

Action :

F1.11 – Elaborer une Charte pour un développement durable des Basses plaines

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : Ensemble du territoire
- Nature de l'action : Charte - Engagement des acteurs sur le plan de gestion constituant un véritable projet de territoire

Motivation/contexte

Le plan de gestion des Basses plaines de l'Aude s'inscrit véritablement dans une perspective de développement durable par la définition d'objectifs et d'actions, validés par le Comité de pilotage, allant dans le sens d'un développement du territoire respectueux des équilibres écologiques et de la valeur d'un patrimoine naturel et rural original donnant toute son identité et sa cohérence au territoire.

Par la méthode choisie pour élaborer ce plan de gestion, tous les acteurs du territoire ont donc engagé une action d'ensemble en faveur du développement durable. Dans ce contexte, une *Charte pour un développement durable du territoire* vise à compléter cette démarche collective. Elle vise à apporter, pour le long terme, une dimension contractuelle aux objectifs du territoire. Elle constitue un engagement des acteurs, d'autant plus fort que ceux-ci ont été mobilisés dans toutes les étapes d'élaboration de ce projet de territoire.

Description

Elaborer une Charte pour un développement durable du territoire, comprenant notamment :

- les éléments de diagnostic résumés ;
- les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du territoire et les mesures applicables à l'ensemble du territoire ou spécifiques à certaines zones (+ carte les illustrant) ;
- les statuts de la structure de gestion du site, son programme d'activités, ainsi que son budget prévisionnel ;
- l'engagement signé des partenaires (approbation de la charte par les collectivités directement concernées)

La Charte sera révisée *tous les cinq ans*, aux termes de chaque cycle de programme d'actions.

Lien avec autres programmes extérieurs

Lien avec d'autres territoires littoraux de la région ayant mis en place des Chartes pour leur développement durable (ex. projet de Parc naturel régional de la narbonnaise, ...).

Cadre réglementaire

Sans objet – Outil contractuel

Montage

<u>Animation</u> Chargé de mission Bureau d'études	<u>Maître d'ouvrage</u> SMBVA
<u>Partenaires (Comité de pilotage)</u>	
<u>Outils réglementaires ou contractuels (à créer)</u>	
Charte	

Calendrier et phasage											
<u>Durée de l'opération</u>											
<input checked="" type="checkbox"/> 2003		<input type="checkbox"/> 2004		<input type="checkbox"/> 2005		<input type="checkbox"/> 2006		<input type="checkbox"/> 2007		<input type="checkbox"/> permanent	
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	jui	aou	sept	oct	nov	déc
<u>Phasage</u>											
Mise en place de la Charte au démarrage de la mise en œuvre du plan de gestion											

Coût et financement	
<u>Coût estimatif global</u> Elaboration de la Charte : 10 jours d'ingénieur (6'000 €HT) Appui à Consultation des partenaires : 5 jours d'ingénieur (3'000 €HT) Total : 9'000€HT	<u>Financement</u> Partenaires financiers potentiels : DIREN (programme RAGE), SMBVA, fonds structurels européens (DOCUP)

Connexion avec autres actions du plan de gestion
Cette action relative à l'élaboration d'une Charte est en étroite relation avec l'ensemble des actions sur le site, et plus particulièrement avec les actions relevant le l'objectif F1 "Elaborer un projet de territoire avec les zones humides comme moteur d'un développement durable des basses plaines de l'Aude".

Priorité de l'action (par ordre décroissant)							
<u>Importance</u>	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	<u>Urgence</u>	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
<u>Justification</u>							
Outil contractuel renforçant la portée du plan de gestion.							

Enjeu :

F – Mobilisation de tous les acteurs pour un projet de territoire

Objectif :

F1 – Elaborer un projet de territoire avec les zones humides comme moteur d'un développement durable des basses plaines de l'Aude

Action :

F1.12 – Mise en œuvre d'actions d'information auprès des habitants des Communes riveraines

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : Ensemble du site
- Nature de l'action : Information

Motivation/contexte

La réalisation d'un Plan de gestion sur les zones humides des Basses plaines de l'Aude par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de la Basse Vallée de l'Aude (SMBVA) a été mise en place parallèlement à la démarche d'élaboration d'un document d'objectifs sur le site Natura 2000 (périmètre identique). Par ailleurs, une procédure de classement du site est également en cours sur le territoire.

Conscients de la confusion qui pouvait en résulter, les élus des basses plaines de l'Aude ont exprimé leurs attentes en terme de communication autour du projet :

- Informer les habitants sur la démarche engagée par le SMBVA en partenariat avec les 5 communes, les administrations et avec le concours d'experts.
- Etre transparent sur les objectifs affichés du projet.
- Faire de la pédagogie auprès des acteurs pour clarifier l'articulation entre les programmes, la coordination entre les maîtres d'ouvrages et les cohérences de périmètres.

Il semble donc opportun de prévoir, assez rapidement, des actions de sensibilisation permettant de répondre favorablement à ces attentes.

Description

Mettre en place une démarche de sensibilisation :

- Constituer un groupe de travail avec les élus des basses plaines de l'Aude,
- Rédiger un article de synthèse sur le plan de gestion à diffuser dans les bulletins municipaux locaux - L'article devra être rédigé en concertation avec les maires au démarrage de la mission et diffusé dans le cadre classique des bulletins municipaux. Cette action permettra d'initier le travail collectif.
- Concevoir et rédiger un bulletin spécial d'information sur la gestion des zones humides de l'embouchure de l'Aude qui soit une conception originale du groupe de travail et traitant : les enjeux dans les Basses plaines, les objectifs et résultats attendus du plan de gestion pour le territoire, l'articulation entre les différents programmes (MOA, techniques et financiers), l'implication des communes et des acteurs dans une démarche concertée. Le bulletin pourra ensuite être diffusé régulièrement (semestriellement) pour témoigner de l'avancement de la démarche et de la réalisation des actions.

Lien avec autres programmes extérieurs

Communication Natura 2000 et Document d'objectifs, Procédure de Classement des Basses plaines de l'Aude.

Cadre réglementaire

///

Montage

Animation

Bureau d'études

Maître d'ouvrage

Communes et SMBVA

Partenaires (Comité de pilotage)

Groupe de travail : 5 maires concernés par le plan de gestion (Fleury, Lespignan, Nissan-lez-Ensérune, Salles-d'Aude, Vendres) et mandataires de l'opération (Conseil Général de l'Hérault, SMBVA, DIREN).

Outils réglementaires ou contractuels (à créer)

///

Calendrier et phasage

Durée de l'opération

<input checked="" type="checkbox"/> 2003		<input type="checkbox"/> 2004		<input type="checkbox"/> 2005		<input type="checkbox"/> 2006		<input type="checkbox"/> 2007		<input type="checkbox"/> permanent	
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sept	oct	nov	déc

Phasage

Mai 2003 : Réunion préparatoire et réunion de lancement avec les élus / Elaboration du plan du bulletin spécial d'information (objectifs, illustrations...) - Publication de l'article de synthèse dans les bulletins municipaux

Juillet 2003 : Maquette du bulletin spécial d'information avant BAT

Sept 2003 : Impression et de diffusion par les Communes

Coût et financement

Coût estimatif global

Conception et rédaction : environ 12.500 €
Edition : en fonction des critères : nombre de pages, couleurs, nombre d'ex, etc.

Financement

SMBVA (35%), DIREN (35%, FGMN/ Natura 2000), Participation des 5 Communes (30%)
+ Fonds structurels européens

Connexion avec autres actions du plan de gestion

Cette action est liée de façon globale à la formalisation du projet au travers de la mise en place de la structure de gestion et à l'avancement de la démarche Natura 2000.

F11 – Mettre en place une structure de gestion

F15 – Réalisation du DOCOB Natura 2000

Priorité de l'action (par ordre décroissant)

Importance	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	Urgence	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
------------	---------------------------------------	----------------------------	----------------------------	---------	---------------------------------------	----------------------------	----------------------------

G – Compatibilité des projets d'aménagement avec la préservation et la valorisation du site

Voir fiche F 11



H – Cohérence des projets de développement économique avec les enjeux écologiques

3 actions



Enjeu :

H - Cohérence de projets de développement économique avec les enjeux écologiques

Objectif :

H2 – Favoriser les projets de découverte du patrimoine naturel

Action :

H 21 – Valoriser les zones humides auprès du public : ouverture raisonnée

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : Zones humides
- Nature de l'action : Découverte de la nature

Motivation/contexte

La valorisation des zones humides part d'un principe simple « Pour mieux protéger, il faut faire aimer, pour faire aimer il faut montrer ».

Description

Etude préalable visant à mettre en place une « Ouverture raisonnée » de portions de territoires à définir en fonction des enjeux écologiques. Proposition d'itinéraires de découverte du patrimoine écologique des zones humides méditerranéennes. Cette étude pourra proposer des cheminements simples sans aucun aménagement spécifique à l'observation de la faune (bordures des zones humides) ou pourront consister à pénétrer légèrement une zone humide moyennant quelques aménagements intégrés au paysage (platelages, observatoires, palissades, signalétiques).

Lien avec autres programmes extérieurs

Actions de patrimoine et Nature, projet de la communauté de commune de la Domitienne sur Lespignan.

Cadre réglementaire

Respect des directives européennes oiseaux et habitats, loi littoral et site classé.

Montage

Animation

à définir

Maître d'ouvrage

GRIVE, LPO Aude

Partenaires (Comité de pilotage)

SMBVA, Patrimoine et Nature, Commune de Vendres, Fleury et Lespignan, Propriétaires, ...

Outils réglementaires ou contractuels (à créer)

///

Calendrier et phasage													
<u>Durée de l'opération</u>													
<input type="checkbox"/> 2003			<input type="checkbox"/> 2004			<input type="checkbox"/> 2005			<input checked="" type="checkbox"/> 2006		<input type="checkbox"/> 2007		<input type="checkbox"/> permanent
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	jui	aou	sept	oct	nov	déc		
<u>Phasage</u>													

Coût et financement	
<u>Coût estimatif global</u>	<u>Financement</u>
30'000 €	Programme RAGE, fonds structurels européens (DOCUP)

Connexion avec autres actions du plan de gestion
D11 – Mettre en place une organisation de la fréquentation et des stationnements sur le lido
E12 – Gérer la fréquentation et minimiser son impact sur les milieux sensibles
E15 – Elaborer de façon concertée une carte de vocation des espaces
E13 – Améliorer l'accueil des oiseaux d'eau sur Vendres

Priorité de l'action (par ordre décroissant)	
<u>Importance</u>	1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
<u>Urgence</u>	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>

Enjeu :

H - Cohérence de projets de développement économique avec les enjeux écologiques

Objectif :

H2 – Favoriser les projets de découverte du patrimoine naturel

Action :

H 22- Formation à l'animation à destination des scolaires et du grand public

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : ensemble du site
- Nature de l'action : Formation

Motivation/contexte

La mairie de Vendres et l'association Patrimoine et Nature dispose depuis quelques années d'écogardes. Jusqu'alors, outre le suivi écologique et l'entretien des milieux, leur mission consistait aussi à sensibiliser le public à la fragilité des zones humides et à faire découvrir son patrimoine naturel. Quatre années de travail sur le suivi écologique ont amené les écogardes à se voir confier de plus en plus de suivis scientifiques (Fogem, Réseau de suivi lagunaire, Life Butor, Rezo rozo...) et à offrir de moins en moins de disponibilité pour répondre à la demande importante des visiteurs (scolaires et touristes).

L'urgence de la surveillance écologique restant prioritaire, l'association a dû libérer les écogardes des animations et les diriger au contraire vers des compléments de formation. Petit à petit, elles les mèneront au niveau de qualification requis pour faire un état des lieux sûr et régulier et leur donneront aussi la capacité de diagnostiquer les cas d'urgence, permettant aux spécialistes d'intervenir plus rapidement.

Le travail de recherche et de protection reste bien vain, s'il n'est pas étroitement lié à un travail d'information et de sensibilisation de la population locale, des scolaires, des touristes, d'origine locale, régionale, nationale et étrangère.

Description

Dans le but de répondre pleinement à la demande régulière d'animations sur des thèmes concernant la biodiversité de la zone humide et de son littoral ainsi que sur leur formation, leur évolution et leur devenir, il s'impose maintenant de former des équipes d'animateurs spécialisés disponibles tout au long de l'année. Ces animateurs spécialisés, issus d'associations locales ou de municipalités, devront faire en sorte que leurs projets d'animation développent à la fois la découverte des milieux naturels et humains, mais soient aussi le reflet des préoccupations de protection et de gestion environnementale.

Il sera donc créé un Groupe de Travail d'Education à l'Environnement qui sera composé des représentants : du Département, de l'Intercommunalité, du SMBVA, de l'AME, du Graine, des animateurs spécialisés, des écogardes gestionnaires et du comité de gestion de Patrimoine et Nature. Sa mission sera de mettre en oeuvre les programmes d'animation, le suivi de la formation.

La formation technique et pédagogique des animateurs se réalisera chaque trimestre sur une période de cinq jours durant la première année. Une mise à jour est ensuite prévue chaque année sur deux journées pendant cinq ans.

N.B. il y aura peut être nécessité de prévoir une seconde formation de base pour répondre à l'éventualité de nouveaux recrutements.

N.B : on recherchera une collaboration avec l'Education Nationale et l'Enseignement Agricole pour associer les enseignants à ce programme de formation et d'animation scolaire (exemples : conférences pédagogiques, formations d'établissement). Cette action pourrait faire l'objet d'une fiche complémentaire dans le plan de gestion.

Lien avec autres programmes extérieurs

Programme pédagogique Life Butor sur l'étang de Vendres, Réseau des Espaces Naturels Protégés du Languedoc- Roussillon.

Cadre réglementaire

Convergence avec les programmes scolaires.

Convention-cadre régionale de développement de l'éducation à l'environnement.

Montage

Animation

Ecologistes de l'Euzière

Maître d'ouvrage

Association Patrimoine et Nature par délégation
SMBVA

Partenaires (Comité de pilotage)

Education Nationale, Enseignement Agricole (DRAF), Région Languedoc Roussillon, Département de l'Hérault, Communauté de Communes de la DOMITIENNE, AME, GRAINE, MERIDIONALIS, GRIVE.
+ les Communes de la Domitienne : les municipalités, les offices de tourisme, et le tissu associatif. (autres).

Outils réglementaires ou contractuels (à créer)

///

Calendrier et phasage

Durée de l'opération

<input type="checkbox"/> 2003		<input checked="" type="checkbox"/> 2004		<input checked="" type="checkbox"/> 2005		<input checked="" type="checkbox"/> 2006		<input checked="" type="checkbox"/> 2007		<input type="checkbox"/> permanent	
Janv	fév	mar	avr	mai	juin	jui	aou	sept	oct	nov	déc

Phasage

Préphasage en partenariat avec le centre d'accueil des Sablières et l'association Patrimoine et Nature, en liaison avec le Département de mars à décembre 2003.

Phasage : Durée prévue de l'opération : cinq années avec une mise à jour annuelle.

N.B. prévoir une nouvelle formation de base pour répondre aux éventuels nouveaux recrutements.

Janvier 2004 à décembre 2004, 5 jours par trimestre.

A partir de Janvier 2005, 2 journées par an.

Coût et financement

Coût estimatif global

à définir

Financement

SMBVA, Région, DIREN-LR, Département de l'Hérault, Communauté de Communes de la Domitienne, Fonds de formation des Employeurs, FNDVA, Fonds structurels européens (DOCUP)

Connexion avec autres actions du plan de gestion

H23 – Réalisation de programmes pédagogiques à destination des scolaires

F19 – Formation des écocardes à la gestion des milieux naturels

Priorité de l'action (par ordre décroissant)

Importance	1 <input type="checkbox"/>	2 <input checked="" type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	Urgence	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
------------	----------------------------	---------------------------------------	----------------------------	---------	---------------------------------------	----------------------------	----------------------------

Enjeu :

H - Cohérence de projets de développement économique avec les enjeux écologiques

Objectif :

H2 – Favoriser les projets de découverte du patrimoine naturel

Action :

H 23 – Réalisation – coordination de programmes pédagogiques à destination des scolaires

Localisation / Nature de l'action

- Localisation : Ensemble du site
- Nature de l'action : Education

Motivation/contexte

Le travail de recherche et de protection reste bien vain, s'il n'est pas étroitement lié à un travail d'information et de sensibilisation du public, en particulier des scolaires.

L'expérience en animation de l'Association Patrimoine et Nature, menée depuis plusieurs années, permet de constater qu'une fois le travail d'entretien et de protection accompli, il ne reste plus de temps pour que les écogardes satisfassent la demande importante en animations scolaires et touristiques : d'où la décision interne de séparer les tâches, deux personnes sont maintenant déléguées à temps plein sur le travail d'animation. Cependant, nous ne sommes pas en mesure d'assumer l'ensemble des demandes actuelles et à venir, tant du point de vue de la diversité, de la quantité et de la disponibilité des publics.

L'objectif est bien de développer et de coordonner l'ensemble des animations proposées sur les zones humides de la Basse Vallée de l'Aude dans un souci d'éthique et de démarche communes, tout en associant les autres acteurs locaux chargés de l'animation. Cette coordination permettrait d'apporter une cohérence dans la valorisation des potentialités de chaque site (exemples : étang de Vendres, bocages de Nissan, pratiques agricoles à Lespignan ...) et d'approfondir la qualification des animateurs.

Pour ce faire, il paraît primordial de créer un Groupe de Travail d'Education à l'Environnement.

Description

Le **Groupe de Travail d'Education à l'Environnement** sera composé des représentants : du Département, de l'Intercommunalité, du SMBVA, de l'AME, du Graine, des animateurs spécialisés, des écogardes gestionnaires et du comité de gestion de Patrimoine et Nature.

Sa mission sera :

- la coordination des animations se déroulant sur les sites d'intérêt patrimonial,
- le suivi de la formation des animateurs (voir H 22),
- la contribution à la réalisation de supports pédagogiques adaptés (observatoires, matériels d'observation, expositions itinérantes, maquettes interactives, jeux...),
- le lancement de programmes pédagogiques.

Ce groupe travaillera en relation avec les enseignants, les animateurs, les intervenants extérieurs et le tissu associatif local concerné. Il définira ses propres modalités de fonctionnement.

NB : Ces actions contribueront également à la qualité des animations pour le grand public.

Lien avec autres programmes extérieurs

Programme Life Butor :

A partir de septembre 2003 des séjours de classes de découverte seront initiés à l'attention des

écoles de notre région et d'autres régions, mais aussi en coordination avec d'autres sites Life Butor en France, au Danemark et en Allemagne.

Un travail préparatoire se déroule avec le Grive et le Département de l'Hérault sur la mise en place de ce programme pédagogique : cette phase préalable, prévue de mars à décembre 2003, devrait servir de base aux propositions faites ci-dessus.

Le but est :

- d'amener les élèves à comprendre les enjeux de conservation en lien avec les spécialistes du Butor,
- de participer à une meilleure connaissance de la dimension culturelle, par la réalisation d'enregistrement de chant, d'enquêtes auprès de la population, et la conception d'expositions, de textes, de Cdrom, de jeux ...
- de favoriser la rencontre entre les enfants de notre région, des autres régions de France et des autres pays de la Communauté Européenne, notamment par une communication régulière par internet.

Les écoles de la région auront la possibilité par la suite de se jumeler avec les écoles extérieures accueillies (programmes spécifiques européens).

Groupe de travail Education à l'Environnement du Réseau des Espaces Naturels Protégés : campagne régionale Sorties Nature, formation des animateurs, production de documents de communication, réalisation d'outils pédagogiques...

Cadre réglementaire

Qualification professionnelle des animateurs.

Convention-cadre régionale de développement de l'éducation à l'environnement.

Montage

Animation

Maître d'ouvrage

Patrimoine et Nature

SMBVA

Partenaires (Comité de pilotage)

Education Nationale, Enseignement Agricole (DRAF), Région Languedoc Roussillon, Département de l'Hérault, Communauté de Communes de la DOMITIENNE, AME, GRAINE, GRIVE, Ecologistes de l'Euzière. + les municipalités, les offices de tourisme et le tissu associatif. (autres)

Outils réglementaires ou contractuels (à créer)

///

Calendrier et phasage

Durée de l'opération

<input type="checkbox"/> 2003	<input checked="" type="checkbox"/> 2004	<input checked="" type="checkbox"/> 2005	<input checked="" type="checkbox"/> 2006	<input checked="" type="checkbox"/> 2007	<input type="checkbox"/> permanent
-------------------------------	--	--	--	--	------------------------------------

Janv	fév	mar	avr	mai	juin	jui	aou	sept	oct	nov	déc
------	-----	-----	-----	-----	------	-----	-----	------	-----	-----	-----

Phasage

Durée prévue de l'opération : 5 ans

Phasage : janvier 2004 à décembre 2009

Préphasage en cours : Accueil de scolaires en classes de découverte en partenariat avec le Centre d'accueil Les Sablières et l'association Patrimoine et Nature de mars à décembre 2003, en concertation avec le Département de l'Hérault.

Coût et financement

Coût estimatif global

à définir

Financement

SMBVA, Education Nationale, DIREN-LR, Région LR, Département de l'Hérault, Communauté de Communes de la DOMITIENNE, contribution des participants.

Connexion avec autres actions du plan de gestion

H 22- Formation à l'animation à destination des scolaires et du grand public
--

F19 – Formation des écogardes à la gestion des milieux naturels

Priorité de l'action (par ordre décroissant)

<u>Importance</u>	1 <input type="checkbox"/>	2 <input checked="" type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	<u>Urgence</u>	1 <input checked="" type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
-------------------	----------------------------	---------------------------------------	----------------------------	----------------	---------------------------------------	----------------------------	----------------------------

Tableau récapitulatif des actions

tableau de synthèse

A - Marais à roselières	A1 - Restaurer la roselière de Vendres au sein de sa mosaïque de milieux humides													
	A11	Gestion de la situation d'urgence de l'étang de Vendres			1	1						p.m.	SMBVA	A12, A13, A14
	A12	Augmenter les apports d'eau douce par l'amélioration du réseau de réessuyage des terres et par une meilleure gestion du barrage anti-sel			1	1						étude : 20'000 € travaux : 30'000 €	SMBVA (études préalables)	A12, E13, G1
	A13	Améliorer et favoriser la circulation hydraulique à l'intérieur de l'étang de Vendres			1	2						20'000 €	SMBVA (études préalables)	A13, G1
	A14	Gérer la vanne du Chichoulet (maîtrise des niveaux d'eau)			1	1						15'000 €	SMBVA	A12, G1
	A2 - Maintenir les marais à roselières de la Matte et de Pissevaches													
	A21	Acquérir les données sur le fonctionnement écologique des roselières de la Matte et de Pissevaches			2	2						15'000 €	SMBVA	A22, B11, B12, E13, E14
A22	Expérimentation de la restauration du marais communal « les charrués, les 80 » à Fleury			1	2						60'000 €	Commune de Fleury	///	
A23	Réaliser un inventaire ornithologique des zones humides de Fleury d'Aude			2	3						20 000 €	LPO Aude	A22, B11, B13, C24	
B - Lagune de Pissevaches	B1 - Rétablir le fonctionnement naturel de la lagune de Pissevaches													
	B11	Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydraulique de la zone humide de Pissevaches			1	1						15'000 €	SMBVA	A21, A22, B11, E13, E14
	B12	Engager une concertation entre les acteurs sur la gestion hydraulique de la lagune			1	1						15'000 €	Commune Fleury / SMBVA	A21, A22, B11, D11, D12, E11, E12, E13, E14, E15
C1 - Maintenir durablement une structure bocagère														

C - Mosaïque agricole et pastorale	C1 - Maintenir durablement une structure bocagère													
	C11	Conserver les linéaires de frênes et les espèces associées	II		2	2						11'500 €/an	ASA de Lespignan, ASA de Fleury	///
	C12	Conserver les linéaires de tamaris	II		3	3						0,23 €/ml/an	SMBVA	///
	C2 - Maintenir durablement les milieux ouverts (prés salés et prairies humides)													
	C21	Organiser le partage et la gestion de l'espace	II		1	1						21'690 €	CEN-LR	E15
	C22	Mettre en œuvre des actions d'expérimentations de gestion des milieux prairiaux (lutte contre Lippia canescens)	II		1	2						30'560 €	CEN-LR	C21, C23
C23	Étude de faisabilité pour la restauration des prairies de fauche dans les milieux salés	II		2	2						7'220 €	CEN-LR	///	
C24	Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de conventions de gestion des milieux ouverts et des zones humides avec les utilisateurs des Basses Plaines de l'Aude	II		1	2						à définir	CEN-LR	///	
D - Cordon littoral	D1 - Améliorer la restauration et la protection des dunes													
	D11	Mettre en place une organisation de la fréquentation et des stationnements sur le lido	III		1	1						à définir	Communes de Vendres et de Fleury	D12
	D12	Développer des actions de génie écologique pour la restauration des dunes	III		2	2						à définir	Communes de Vendres et de Fleury et SMBVA	B12, D11, E15, F14, F15, F17, H21
E - Usages	E1 - Maintenir les activités et améliorer les pratiques en relation avec les objectifs par milieux (roselière, mosaïque agricole, littoral)													
	E13	Améliorer l'accueil des oiseaux d'eau hivernants et les pratiques cynégétiques	I		2	2						2'000 €	SMBVA	A12, A13, A14
	E14	Elaborer un cahier des charges des pratiques de démoustication favorables au fonctionnement des écosystèmes	I		2	1						à définir	SMBVA	A12, A13, A14, A21, A22, B11, B12
	E15	Elaborer une carte de vocations des espaces	IV		1	1						à définir	SMBVA	A21, C21, C24, E11, E12

F1 - Elaborer un projet de territoire avec les zones humides comme moteur d'un développement durable des basses plaines de l'Aude													
F - Projet de territoire	F11	Mettre en place une structure de gestion	IV		1	1					Fonctionnement : 60-80'000 €/an	NR	F12, F16, F17, F18, F1.10, F1.12
	F12	Elaborer le règlement intérieur de la structure	IV		1	1					Régie	Structure de gestion	F11
	F13	Extension du plan de gestion à l'étang de Capestang	I		1	2					20'000 €	A définir	///
	F14	Mise en place de la gestion des terrains du conservatoire du littoral et assèrmentation d'un garde	I et II	NR	NR						Fonctionnement à chiffrer	CELRL	///
	F15	Réalisation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR 9101435	IV		1	1					20-30'000 €	Structure de gestion	A12, A13, A14, A22, B12, C21, C22, C23, C24, D11, D12, E13
	F16	Conception d'un suivi global de la qualité de l'eau des zones humides de l'embouchure	I		1	2					9'973 €	CPIE du Narbonnais	B11, B12, F1.10
	F17	Mise en place d'un réseau de suivi de la roselière à l'échelle des zones humides de l'embouchure de l'Aude (réseau Rozo) : niveaux d'eau, salinité et état de la roselière	I		1	1					à définir	Patrimoine et Nature et/ou future structure de gestion ?	A12, A13, A14, A21, A22, B11
	F18bis	Suivi de l'évolution de la roselière (à mener dans le cadre du suivi de la végétation) à l'échelle des zones humides de l'embouchure de l'Aude	I		1	1					à définir	Patrimoine et Nature et/ou future structure de gestion ?	A12, A13, A14, A21, A22, B12
	F18	Mise en place d'un suivi de l'évolution de la végétation	IV		1	1					11'780 €	SMBVA	///
	F19	Formation des écogardes à la gestion des milieux naturels	IV		1	2					6'400 €	SMBVA	F14, F16, F17, F1.10, H22
	F1.10	Création d'un observatoire des milieux et des activités	IV		1	1					9'150 €+ coût fonctionnement	à définir SMBVA	Ensemble des actions
	F1.11	Elaborer une Charte pour un développement durable des Basses plaines	IV		1	1					9'000 €	à définir SMBVA	Ensemble des actions
	F1.12	Mise en œuvre d'actions d'information auprès des habitants des Communes riveraines	IV		1	1					12'500 €hors édition	Communes et SMBVA	F11, F15

H - Autres projets	G1 - Mettre en cohérence les projets d'aménagement avec le fonctionnement écologique global des Basses plaines (cf. F11)											
	H1 - Intégrer les préoccupations environnementales dans les projets économiques (cf. F11)											
	H2 - Favoriser les projets de découverte du patrimoine naturel											
	H21	Valoriser les zones humides auprès du public : ouverture raisonnée	IV	1	3						30'000 €	GRIVE, LPO Aude
H22	Formation à l'animation à destination des scolaires et du grand public	IV	2	1						NR	Association Patrimoine et nature par délégation SMBVA	H23, F19
H23	Réalisation de programmes pédagogiques à destination des scolaires	IV	2	1						NR	SMBVA	H22, F19

Secteurs géographiques :

- Etangs et lagunes (Vendres, Pissevaches, la Matte)
- I et milieux associés (prés salés, roselières,
sansouires, etc.)
- II Plaine bocagère, prairies humides
- III Littoral
- IV Tout le territoire